



Évaluation du Programme de partenariats pour le développement social

Rapport

17 juin 2024

Programme de partenariats pour le développement social

Vous pouvez demander le document en médias substituts (formats en gros caractères, braille, MP3 [audio], texte électronique et DAISY) en le [commandant en ligne](#) ou en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232).

Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2024

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :

droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca.

Document PDF

N° de cat. [Em20-126/1-2024F-PDF]

ISBN ou ISSN [978-0-660-71882-8]

Table des matières

| | |
|---|----|
| Table des matières | 1 |
| Liste des tableaux | 2 |
| Liste des figures | 3 |
| 1. Sommaire | 4 |
| 2. Réponse globale de la direction | 5 |
| 3. Contexte du Programme | 11 |
| 4. Principales constatations | 14 |
| 5. Conclusion : Regroupement des recommandations et des résultats connexes | 46 |
| Annexe A : Modèle logique de la composante « Personnes handicapées » | 48 |
| Annexe B : Modèle logique de la composante « Enfants et familles » | 50 |
| Annexe C : Questions d'évaluations | 50 |
| Annexe D : Méthode | 51 |
| Annexe E : Processus de demande et d'évaluation du Programme | 58 |
| Annexe F : Répartition provinciale et territoriale des projets financés par le PPDS | 59 |

Liste des tableaux

Tableau 1 : Estimations relatives au financement annuel de subventions et de contributions du Programme de l'exercice financier 2017 à 2018 à l'exercice financier 2021 à 2022

Tableau 2 : Les objectifs du Programme sont conformes aux responsabilités essentielles d'EDSC de l'exercice financier 2017 à 2018 à l'exercice financier 2021 à 2022

Tableau 3 : Façons dont la communication sur le processus d'examen des demandes du Programme a créé des difficultés ou des lacunes pour les demandeurs

Tableau 4 : Façons dont la communication sur les outils du Programme liés aux exigences en matière de production de rapports, et la diffusion de ceux-ci, ont créé des difficultés pour les bénéficiaires de financement

Tableau 5 : Façons dont les exigences du Programme en matière de collecte de données et de production de rapports ont créé un fardeau pour les bénéficiaires de financement

Tableau 6 : Mesure dans laquelle le modèle de mise en œuvre du Programme a aidé les bénéficiaires de financement et les organismes partenaires de la composante « Personnes handicapées » à atteindre les résultats intermédiaires et immédiats du Programme

Tableau 7 : Mesure dans laquelle le modèle de mise en œuvre du Programme a encouragé les bénéficiaires de financement et les organismes partenaires de la composante « Enfants et familles » à atteindre les résultats intermédiaires et immédiats du Programme

Tableau 8 : Pourcentage d'approches et d'activités maintenues après la période de financement du Programme

Tableau 9 : Pourcentage des projets du PPDS ayant obtenu des fonds de partenaires non fédéraux pour l'exercice financier 2018 à 2019 à l'exercice financier 2021 à 2022

Tableau A1 : Répartition géographique du financement de l'exercice financier 2017 à 2018 à l'exercice financier 2021 à 2022

Liste des figures

Figure 1 : La communication par le Programme de ses exigences en matière de collecte de données et de production de rapports était claire pour la majorité des bénéficiaires de financement

Figure 2 : Pourcentage des rapports finaux, des projets ouverts et fermés ou des ententes de financement opérationnel, au cours de la période d'évaluation, qui ont utilisé les modèles de rapport du Programme

Figure 3 : Perceptions des bénéficiaires de financement à l'égard d'efficacité de la communication et de la diffusion par le Programme en matière de collecte de données et de production de rapports

Figure 4 : Les bénéficiaires de financement de la composante « Personnes handicapées » ont indiqué que les exigences du Programme en matière de collecte de données et de production de rapports avaient principalement eu une incidence positive sur leur capacité organisationnelle de recueillir des données et d'en rendre compte

Figure 5 : Les bénéficiaires de financement de la composante « Enfants et familles » ont indiqué que les exigences du Programme en matière de collecte de données et de production de rapports avaient surtout eu une incidence neutre sur leur capacité organisationnelle de recueillir des données et d'en rendre compte

Figure 6 : Mesure dans laquelle la COVID-19 a eu une incidence sur la capacité d'atteindre les résultats intermédiaires du Programme pour la composante « Enfants et familles »

Figure 7 : Mesure dans laquelle la COVID-19 a eu une incidence sur la capacité d'atteindre les résultats intermédiaires du Programme pour la composante « Personnes handicapées »

Figure A1 : Processus de demande et d'évaluation du Programme

1. Sommaire

Introduction

Le Programme de partenariats pour le développement social (PPDS ou « le Programme ») est un programme de subventions et de contributions qui soutient les priorités du gouvernement du Canada en investissant dans des organismes à but non lucratif, des entités provinciales et territoriales (y compris des établissements d'enseignement et de santé et de services sociaux), des municipalités et des organisations autochtones (y compris les conseils de bande, les conseils tribaux et les entités gouvernementales autonomes). L'objectif du Programme est d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap, des enfants et des familles, des communautés noires du Canada et d'autres populations vulnérables qui font face à des pressions physiques, économiques et sociales¹.

L'évaluation actuelle du Programme couvre la période de l'exercice financier 2017 à 2018 à l'exercice financier 2021 à 2022 et vise particulièrement les composantes « Personnes handicapées » et « Enfants et familles »². L'évaluation est réalisée conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la Politique sur les résultats. La dernière évaluation du Programme a été achevée en mars 2019 et couvrait la période de l'exercice financier 2012 à 2013 à l'exercice financier 2016 à 2017.

Il s'agit d'une évaluation de processus qui vise à déterminer si les activités du Programme cadraient avec les priorités du gouvernement du Canada et les objectifs d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) et si elles ont été réalisées comme prévu. Cette évaluation ne porte pas expressément sur l'efficacité du Programme. Les questions d'évaluation et les détails des sources de données utilisées pour l'évaluation, y compris la méthodologie et les limites, figurent à l'[Annexe C](#) et à l'[Annexe D](#).

Principales constatations

1. Le Programme cadre avec les priorités du gouvernement du Canada et les objectifs ministériels d'EDSC en matière de développement social, y compris les priorités relatives à la diversité, à l'inclusion et à l'accessibilité.
2. Les intervenants et les participants interrogés ont indiqué que la communication de renseignements supplémentaires et clairs (comme les attentes, les ressources, l'admissibilité, les échéances et le rapport final) pourraient aider à éclaircir les processus de demande.
3. Dans l'ensemble, la majorité des bénéficiaires de financement ont convenu que les exigences en matière de production de rapports étaient raisonnables et que le Programme communiquait clairement ces exigences. Toutefois, l'évaluation a révélé une faible utilisation des modèles de rapport final au cours de la période d'évaluation. Cette constatation doit être envisagée dans le contexte où les ententes de financement n'imposent pas l'utilisation de modèles personnalisés.

¹ [InfoBase du GC - Infographie pour Programme de partenariats pour le développement social \(canada.ca\)](#)

² D'autres initiatives distinctes, avec des modifications limitées dans le temps qui requièrent des autorisations précises en matière de politiques, tirent parti des mesures de souplesse que prévoient les modalités du Programme. Ces initiatives comprennent, entre autres, l'Initiative pour les communautés de langues officielles en situation minoritaire, le Fonds de finance sociale et l'Innovation en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, qui ne font pas partie de la présente évaluation. D'autres initiatives tirent aussi parti des modalités du Programme, y compris l'Initiative Appuyer les communautés noires du Canada et le Fonds d'urgence pour l'appui communautaire. Ces deux initiatives font l'objet d'évaluations réalisées par des tiers et menées par le Programme, et ne sont pas visées par la présente évaluation.

4. Les exigences du Programme en matière de données ont eu une incidence positive sur la capacité organisationnelle des bénéficiaires de financement de la composante « Personnes handicapées », mais elles ont eu une incidence neutre sur les bénéficiaires de financement de la composante « Enfants et familles ». Il y a eu quelques ambiguïtés au sujet de l'utilisation par le Programme des données recueillies.
5. Tous les intervenants interrogés ou sondés s'accordent à dire que le Programme a favorisé l'inclusion sociale en réduisant les obstacles à la participation, dans la société canadienne, tout en augmentant les possibilités d'engagement communautaire.
6. Les approches de projets ont généralement été maintenues après la période de financement par les bénéficiaires de financement et les organismes partenaires.

Recommandations

L'évaluation contient deux recommandations.

1. Le Programme devrait explorer différentes méthodes de communication afin d'améliorer l'accès des intervenants aux renseignements relatifs à la réception des demandes de financement et à la façon de présenter une demande.
2. Le Programme devrait examiner les obstacles rencontrés par les bénéficiaires de financement en ce qui concerne les outils de production de rapport afin de faciliter leur évaluation du rendement.

2. Réponse globale de la direction

Nous remercions tous les membres du Comité consultatif d'évaluation et du groupe de travail chargé de l'évaluation pour leur précieuse contribution à cette évaluation du Programme de partenariats pour le développement social (PPDS).

Le PPDS est un programme de subventions et de contributions qui soutient les priorités du gouvernement du Canada en investissant dans des organismes à but non lucratif, des entités provinciales et territoriales (y compris des établissements d'enseignement et de santé et de services sociaux), des municipalités et des organisations autochtones (y compris les conseils de bande, les conseils tribaux et les entités gouvernementales autonomes). Le PPDS comprend deux composantes : « Enfants et familles » et « Personnes handicapées ». Chaque composante réalise des investissements stratégiques sous forme de subventions et de contributions. L'objectif de la composante « Enfants et familles » est de soutenir la création de programmes, de services et d'outils plus adaptés afin de mieux répondre aux divers besoins des enfants, des familles et des autres communautés vulnérables. Pour sa part, la composante « Personnes handicapées » vise à promouvoir l'inclusion sociale et la pleine participation des Canadiens en situation de handicap à l'apprentissage, au travail et à la vie communautaire en augmentant l'efficacité du secteur à but non lucratif.

Le PPDS est conforme à la vision d'EDSC en ce qui a trait aux personnes et aux familles, c'est-à-dire qu'il vise à bâtir un Canada plus fort et plus inclusif, à aider les Canadiens à faire les bons choix afin que leur vie soit productive et gratifiante, et à améliorer leur qualité de vie. Le Programme appuie la responsabilité fondamentale d'EDSC en matière de développement social, qui consiste à accroître l'inclusion et les possibilités de participation des Canadiens au sein de leur collectivité.

Le Programme appuie les priorités du gouvernement du Canada en investissant dans des organismes à but non lucratif et d'autres organismes admissibles ayant pour mission d'améliorer les conditions de vie des

personnes en situation de handicap, des enfants et des familles et d'autres populations vulnérables. La composante « Personnes handicapées » du PPDS appuie l'adoption de mesures importantes dans le cadre des piliers 3 et 4 du Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap en utilisant une approche fondée sur le principe de « Rien sans nous » afin d'améliorer l'inclusion sociale et économique des personnes en situation de handicap. L'utilisation des subventions et des contributions représente un moyen souple et rentable d'appuyer le rôle que jouent les collectivités, les organismes à but non lucratif et les organismes bénévoles pour aider les collectivités en leur fournissant les outils et les compétences nécessaires pour répondre aux enjeux sociaux actuels et nouveaux.

L'évaluation de 2023 en était une de processus qui visait à déterminer si les activités du Programme correspondaient aux priorités du gouvernement du Canada et aux objectifs d'EDSC. Bien que l'évaluation n'ait pas porté sur l'efficacité du Programme, les principales constatations qui y sont présentées indiquent que le Programme progresse bien dans l'atteinte des résultats attendus et permettent de cerner les secteurs où des améliorations peuvent être apportées. Le rapport d'évaluation comprend deux recommandations qui ont toutes deux obtenu un appui du Programme. La réponse et le plan d'action de la direction seront mis en œuvre par la Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social en collaboration avec la Direction générale des opérations de programmes et les intervenants concernés, le cas échéant.

Le Programme s'efforce constamment de consulter les intervenants et les partenaires externes, y compris les bénéficiaires de financement, afin de trouver un équilibre entre le souhait et la nécessité d'adopter un solide plan de mesure du rendement, d'être rentable et d'être efficace. Il vise en outre à garantir que les projets financés servent un éventail diversifié et inclusif de bénéficiaires et de communautés.

Recommandation 1

Le Programme devrait explorer différentes méthodes de communication afin d'améliorer l'accès des intervenants aux renseignements relatifs à la réception des demandes de financement et à la façon de présenter une demande.

Réponse de la direction

La direction est consciente qu'il est nécessaire de communiquer efficacement avec les intervenants afin de garantir le bon déroulement du processus de demande. Les responsables du Programme travaillent déjà à la mise en œuvre de cette recommandation, notamment en proposant différentes méthodes de communication et en examinant des moyens d'améliorer les services en fonction de la rétroaction continue. L'adoption du Cadre de planification de la conception et de la prestation de programmes a amélioré notre façon de communiquer, ce qui a permis une diffusion plus efficace et cohérente des renseignements sur la réception des demandes de financement et les processus de présentation d'une demande, conformément à notre engagement en faveur de l'amélioration continue et de la mobilisation des intervenants.

| Plan d'action de la direction | | Date d'achèvement prévue | État | Responsable(s) |
|-------------------------------|--|--------------------------|---------|---|
| 1.1 | La Direction générale des opérations de programmes offre, dans les deux langues officielles, des séances d'information accessibles sur les appels de propositions du PPDS. Pour la composante « Personnes handicapées » en particulier, les séances offrent des services de traduction en temps réel des communications et | Décembre 2023 | Terminé | Direction générale des opérations de programmes |

| | | | | |
|-----|--|----------------|----------|---|
| | d'interprétation simultanée en American Sign Language et en langue des signes québécoise. | | | |
| 1.2 | La Direction générale des opérations de programmes répond à toutes les questions dans la langue officielle dans laquelle elles ont été reçues, généralement dans un délai de 48 heures. Les documents du Programme sont également fournis dans d'autres formats aux personnes qui en font la demande. Des appels téléphoniques de suivi sont également effectués sur demande. | Mars 2021 | Terminé | Direction générale des opérations de programmes |
| 1.3 | La Direction générale des opérations de programmes offre un système de notification électronique pour les nouveaux appels de propositions où les demandeurs potentiels peuvent s'inscrire et recevoir des mises à jour périodiques au sujet des occasions de financement offertes par EDSC . | Juillet 2023 | Terminé | Direction générale des opérations de programmes |
| 1.4 | La Direction générale des opérations de programmes encourage de plus en plus l'utilisation des Services en ligne des subventions et contributions pour la présentation d'une demande. Après leur inscription dans le système, les demandeurs potentiels peuvent présenter une demande dans le cadre de plusieurs appels de propositions et recevoir des confirmations au sujet de l'état de leur demande (exemple : demande présentée). | Mars 2026 | En cours | Direction générale des opérations de programmes, Direction générale de l'innovation, de l'information et de la technologie |
| 1.5 | La promotion des appels de propositions de 2021 dans le cadre de la composante « Enfants et familles » s'est faite de différentes façons. Par exemple, on a envoyé des courriels directement aux organismes et on a collaboré avec d'autres ministères qui travaillent auprès de collectivités et d'organismes qui n'avaient pas encore reçu de financement d'EDSC. On a ainsi contribué à sensibiliser divers organismes. Il s'agit d'une étape importante, car, avant 2021, les responsables de la composante n'avaient pas lancé d'appel de propositions ouvert depuis de nombreuses années, et peu de renseignements avaient été communiqués à ce sujet. Une telle manière de promouvoir les occasions de financement est considérée comme une pratique | Septembre 2021 | Terminé | Direction de l'innovation sociale et du développement communautaire, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social |

| | | | | |
|-----|--|-----------|---------------------|---|
| | exemplaire et sera utilisée pour les appels de propositions à venir. | | | |
| 1.6 | <p>Avant le prochain appel de propositions, qui devrait avoir lieu à l'exercice financier 2025 à 2026, les responsables de la composante « Enfants et familles » étudieront la possibilité de tirer parti de la technologie pour fournir davantage de renseignements, en différents formats, aux intervenants sur les occasions de financement.</p> <p>Par exemple, ils exploreront différentes approches pour les séances d'information et envisageront la possibilité de donner des préavis pour les appels de propositions à venir.</p> | Mars 2026 | Pas encore commencé | <p>Direction de l'innovation sociale et du développement communautaire,</p> <p>Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social et</p> <p>Direction générale des opérations de programmes</p> |
| 1.7 | <p>Dans le cadre de la composante « Personnes handicapées », des activités normales de sensibilisation seront réalisées auprès des intervenants dès que la ministre aura annoncé l'appel de propositions. L'appel de propositions de 2023 pour le projet de renforcement des capacités comprenait pour la première fois une annonce préalable au lancement de l'occasion de financement. La nouvelle façon de faire a été bien accueillie par les intervenants. Les responsables du Programme examineront la question et la possibilité d'effectuer d'autres annonces préalables au lancement pour les appels de propositions à venir.</p> | Mars 2026 | En cours | <p>Bureau de la condition des personnes handicapées,</p> <p>Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social et</p> <p>Direction générale des opérations de programmes</p> |
| 1.8 | <p>Les pages relatives au financement produites par la Direction générale des opérations de programmes (composante « Personnes handicapées ») et la Direction générale de service aux citoyens (composante « Enfants et familles ») décrivent les étapes et les exigences pour la présentation d'une demande de financement. Ces pages ont récemment changé de format afin d'en améliorer la convivialité pour les demandeurs.</p> | Mai 2023 | Terminé | <p>Direction générale des opérations de programmes et</p> <p>Direction générale de service aux citoyens</p> |
| 1.9 | <p>Pour la composante « Personnes handicapées », le formulaire de demande normalisé est utilisé dans le cadre des processus d'appel de propositions. Les questions du formulaire de demande doivent être revues, car il faut s'assurer</p> | Mars 2026 | Pas encore commencé | <p>Bureau de la condition des personnes handicapées,</p> <p>Direction</p> |

| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| | <p>que les demandeurs comprennent comment ils doivent répondre aux questions. Le Ministère étudiera la possibilité de simplifier les questions dans les demandes, d'ajouter des détails supplémentaires par le biais de messages-guides, d'examiner les documents des demandeurs afin de cerner d'éventuelles lacunes et de créer des aides aux demandeurs pour les aider à remplir les trousse de demande.</p> | | | <p>générale de la sécurité du revenu et du développement social et Direction générale des opérations de programmes</p> |
|--|---|--|--|--|

Recommandation 2

Le Programme devrait examiner les obstacles rencontrés par les bénéficiaires de financement en ce qui concerne les outils de production de rapport afin de faciliter leur évaluation du rendement.

Réponse de la direction

La direction est consciente qu'il est nécessaire d'aider les demandeurs à remplir les exigences en matière de production de rapports. L'évaluation a montré que l'obligation de rendre compte est absolument nécessaire, mais que les attentes en matière de rapports ne sont pas clairement définies. Étant donné que la période d'évaluation a pris fin à l'exercice financier 2021 à 2022, la mise en œuvre de certaines activités et mesures a déjà commencé et se poursuit. Les bénéficiaires de financement sont tenus de recueillir des données pertinentes sur le rendement et de rendre compte des résultats de leurs projets. La communication permanente avec les bénéficiaires de financement vise à garantir que ces derniers connaissent bien les objectifs, les résultats attendus et les principales priorités du Programme. Cette communication devrait permettre d'atténuer certains des obstacles que rencontrent les bénéficiaires de financement lorsqu'ils rendent compte de leurs résultats, d'améliorer la qualité des résultats déclarés et de renforcer l'harmonisation des projets avec les objectifs et les priorités du Programme. La récente mise en œuvre du Cadre de planification de la conception et de la prestation de programmes laisse présager des mesures plus simples et plus efficaces pour éliminer les obstacles rencontrés par les bénéficiaires de financement. Les évaluations du rendement s'en trouveront améliorées, et les processus de production de rapports seront plus étroitement liés aux objectifs et aux priorités en évolution du Programme, ce qui garantira des progrès constants et une amélioration continue de nos services.

| Plan d'action de la direction | | Date d'achèvement prévue | État | Responsable(s) |
|-------------------------------|---|--------------------------|---------|---|
| 2.1 | <p>La Direction générale des opérations de programmes travaille avec le Bureau de la condition des personnes handicapées à ajouter des précisions aux ententes de subventions et de contributions à l'annexe C concernant l'utilisation des modèles de rapport final afin d'indiquer que, bien que le modèle soit l'option privilégiée, d'autres options sont disponibles au besoin. Les exigences en matière de production de rapports seront ajoutées au moment de la signature de l'entente.</p> | Janvier 2024 | Terminé | Direction générale des opérations de programmes |

| | | | | |
|-----|---|---------------|---------------------|---|
| 2.2 | <p>À la suite d'un remaniement organisationnel qui a fait en sorte que l'équipe des politiques s'occupe dorénavant de la gestion du rendement, les responsables de la composante « Enfants et familles » ont analysé les défis antérieurs liés à la production de rapports. Ils ont mis en place des mécanismes visant à améliorer l'approche en matière de production de rapports à temps pour qu'elle puisse être utilisée par les deux nouvelles cohortes de projets retenus dans le cadre des appels de propositions de 2021.</p> <p>Les responsables de la composante ont mis en place un modèle obligatoire pour les rapports finaux, ainsi qu'un outil complémentaire de suivi des données. Les outils sont adaptés au thème de l'appel de propositions afin d'aider les organismes à recueillir des résultats. Les bénéficiaires de financement ont reçu les outils au début du cycle, et les organismes ont reçu de l'information sur la manière d'utiliser les outils et sur les personnes-ressources avec qui communiquer pour obtenir de l'aide.</p> <p>Une telle approche devrait améliorer la cohérence des résultats et définir plus clairement les attentes pour les bénéficiaires de financement. En outre, cette approche a obtenu un appui et ne fera pas augmenter les coûts administratifs internes.</p> | Décembre 2023 | Terminé | <p>Direction de l'innovation sociale et du développement communautaire, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social</p> |
| 2.3 | <p>Les responsables de la composante « Enfants et familles » ont créé une communauté de pratique afin d'offrir des possibilités d'échange des connaissances aux signataires d'ententes ayant obtenu un financement à la suite des appels de propositions de 2021. La communauté de pratique est un forum de discussion sur des sujets comme la collecte de résultats et les obstacles connexes, et elle devrait permettre d'améliorer la collecte de données et la mesure du rendement.</p> <p>Les discussions continues de la communauté de pratique permettent d'examiner les obstacles rencontrés par les bénéficiaires de financement en matière de rapports.</p> | Décembre 2023 | Terminé | <p>Direction de l'innovation sociale et du développement communautaire, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social</p> |
| 2.4 | <p>Les responsables de la composante « Enfants et familles » examineront et analyseront les obstacles rencontrés par les bénéficiaires de financement en ce qui concerne les outils de production de rapports. Pour ce faire, ils analyseront les sources</p> | Mars 2027 | Pas encore commencé | <p>Direction de l'innovation sociale et du développement communautaire, Direction</p> |

| | | | | |
|-----|--|-----------|---------------------|---|
| | d'information actuelles et examineront les lacunes en matière d'information. | | | générale de la sécurité du revenu et du développement social |
| 2.5 | Pour la composante « Personnes handicapées », les coûts administratifs peuvent servir à administrer les exigences des ententes en matière de production de rapports. Le Programme fera mieux connaître cette utilisation admissible des fonds dans les pages sur les appels de propositions afin de s'assurer que les demandeurs savent qu'ils peuvent utiliser leur financement pour éliminer les obstacles à la production de rapports. | Mars 2026 | En cours | Bureau de la condition des personnes handicapées, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social et Direction générale des opérations de programmes |
| 2.6 | Pour la composante « Personnes handicapées », la Direction générale des opérations de programmes travaillera avec le Bureau de la condition des personnes handicapées et la Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social, en collaboration avec les organismes à but non lucratif, à examiner les obstacles rencontrés dans le cadre de la production de rapports sur le Programme et à explorer des moyens de réduire les obstacles et d'améliorer l'expérience client. | Mars 2026 | Pas encore commencé | Bureau de la condition des personnes handicapées, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social et Direction générale des opérations de programmes |

3. Contexte du Programme

Le Programme a été créé en 1998 et a regroupé divers programmes d'aide sociale offerts par différents ministères. Le Programme a évolué au fil du temps, tout en restant axé sur la collaboration avec les organismes à but non lucratif et bénévoles, les entités provinciales et territoriales (y compris les établissements d'enseignement et de santé et de services sociaux), les municipalités et les organisations autochtones (y compris les conseils de bande, les conseils tribaux et les entités gouvernementales autonomes) par l'intermédiaire de subventions et de contributions.

Les objectifs du Programme sont les suivants³ :

- appuyer l'élaboration et l'utilisation d'approches⁴ efficaces en vue de résoudre les problèmes et les défis d'ordre social;
- développer, mettre en commun et appliquer les connaissances, les outils et les ressources permettant de répondre aux besoins des personnes, des familles et des collectivités sur les besoins sociaux;
- encourager l'établissement de partenariats et de réseaux en vue de résoudre les problèmes sociaux actuels et nouveaux;
- reconnaître et appuyer la capacité des organismes à but non lucratif à cerner les priorités en matière de développement social et à y donner suite;
- reconnaître et promouvoir les initiatives d'engagement communautaire qui permettent de tirer parti des biens communautaires et de développer les capacités et les ressources pour aller de l'avant.

Composante « Personnes handicapées »

La composante « **Personnes handicapées** » finance des initiatives qui contribuent à accroître la participation et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans tous les aspects de la société canadienne. Dans le cadre de cette composante, les deux types de financement offerts aux organismes totalisent 11 millions de dollars.

1. **Financement opérationnel** : soutient les initiatives qui augmentent la capacité organisationnelle des organismes nationaux et régionaux qui œuvrent pour les personnes en situation de handicap et qui favorisent l'inclusion sociale⁵ de ces dernières.
2. **Financement de projets** : soutient les initiatives qui luttent contre les problèmes sociaux et les obstacles auxquels font face les personnes en situation de handicap, notamment en créant des outils, des ressources et des services de soutien, et en favorisant les partenariats et les réseaux de collaboration.

L'évaluation de la composante « Personnes handicapées » est axée principalement sur le financement opérationnel national, mais des projets financés ont aussi été inclus.

³ Emploi et Développement social Canada. (2010). Modalités du Programme de partenariats pour le développement social (document interne).

⁴ Le profil d'information sur le rendement de 2021 du Programme définit les « approches » comme des efforts déployés par les bénéficiaires de financement pour résoudre les problèmes sociaux actuels et nouveaux, y compris : favoriser les partenariats et les réseaux; mobiliser les participants aux projets (notamment des enfants, des familles et des personnes vulnérables) et d'autres intervenants; tirer parti de ressources supplémentaires obtenues de partenaires non fédéraux; utiliser des modèles de tiers intermédiaires; accroître les connaissances et élaborer des outils et des solutions; adopter de nouvelles technologies et des pratiques exemplaires. Les bénéficiaires de financement peuvent également trouver des approches novatrices permettant de soutenir et d'améliorer la prestation de services offerts aux populations vulnérables.

⁵ Comme le définit le profil d'information sur le rendement de 2021 du Programme, l'« inclusion sociale » fait référence aux circonstances dans lesquelles les personnes ont l'occasion de participer à la vie économique, sociale, politique et culturelle, d'y contribuer et d'en bénéficier.

Composante « Enfants et familles »

La composante « **Enfants et familles** » finance des projets qui contribuent à améliorer la vie des enfants et des familles, ainsi que d'autres populations vulnérables, en renforçant l'inclusion et la participation sociales. L'évaluation porte sur le financement de projets sous forme de subventions et de contributions, ce qui représente 8,8 millions de dollars du budget total.

Les conditions et les mécanismes dans le cadre desquels le Programme et le financement connexe sont mis en œuvre sont souvent établis par l'entremise d'un modèle de financement intermédiaire ou par des tiers. Ce modèle utilise une approche où un financement est fourni aux organismes à but non lucratif ayant une connaissance spécialisée des besoins des communautés et des conditions qui y prévalent. Les organismes à but non lucratif affectent ensuite la plupart des fonds reçus à des communautés partenaires et à des organismes locaux qui mettent en œuvre des projets à l'échelle communautaire⁶.

Contexte

Tableau 1 : Estimations relatives au financement annuel de subventions et de contributions du Programme de l'exercice financier 2017 à 2018 à l'exercice financier 2021 à 2022

| Programme de partenariats pour le développement social (en millions de dollars) | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Composante « Enfants et familles » | 8,8 | 8,8 | 8,8 | 8,8 | 8,8 |
| Composante « Personnes handicapées » | 11 | 11 | 11 | 11 | 11 |

Remarque : Ce tableau comprend les subventions et les contributions approuvées provenant du budget principal et du budget supplémentaire, ainsi que toutes les demandes de report de fonds, et il exclut les réaffectations internes. Les chiffres ont été fournis par la Direction générale du dirigeant principal des finances le 24 octobre 2022. Les chiffres de la composante « **Personnes handicapées** » excluent les montants alloués pour la première fois en 2019 pour la mise en œuvre de l'Initiative Canada accessible et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies, ainsi que le financement des formats de rechange et des transferts internes. Pour la composante « **Enfants et familles** », les chiffres excluent les montants affectés aux Prix pour le bénévolat du Canada et aux activités liées à l'Enquête sociale générale : le don, le bénévolat et la participation.

⁶ EDSC, Bureau de la condition des personnes handicapées, Direction de l'innovation sociale et du développement communautaire (2021), Programme de partenariats pour le développement social, profil de l'information sur le rendement, composantes « Personnes handicapées » et « Enfants et familles »

4. Principales constatations

Principale constatation 1. Le Programme cadre avec les priorités du gouvernement du Canada et les objectifs ministériels d'EDSC en matière de développement social, y compris les priorités relatives à la diversité, à l'inclusion et à l'accessibilité.

Le Programme répond et contribue aux priorités du gouvernement du Canada et aux objectifs ministériels d'EDSC en matière de développement social, qui comprennent un engagement à accroître l'inclusion et les possibilités de participation des Canadiens dans leur collectivité⁷ (tableau 2). Les deux composantes du Programme ont pour objectif ultime d'accroître l'inclusion sociale des populations vulnérables ciblées⁸. Comme le définit le profil de l'information sur le rendement (2022), l'inclusion sociale fait référence aux circonstances dans lesquelles les personnes ont l'occasion de participer à la vie économique, sociale, politique et culturelle, d'y contribuer et d'en bénéficier, ce qui améliore le bien-être de tout le monde. Les organismes à but non lucratif et le bénévolat sont des pierres angulaires de l'engagement communautaire, car ils contribuent à la prestation de services locaux, efficaces, rentables et novateurs⁹. Le Programme permet de reconnaître le rôle que jouent ces organismes pour réduire les obstacles à la participation et à l'inclusion en accordant un financement aux organismes à but non lucratif et aux autres entités admissibles qui participent activement à la réalisation d'activités conformes aux objectifs du Programme, notamment l'élaboration de ressources efficaces, la promotion de partenariats et le renforcement de la capacité organisationnelle.

⁷ Emploi et Développement social Canada. *Plans ministériels de 2018 à 2019, de 2019 à 2020, de 2020 à 2021 et de 2021 à 2022*.

⁸ Emploi et Développement social Canada. (2010). *Modalités du Programme de partenariats pour le développement social* (document interne).

⁹ Emploi et Développement social Canada. (2010). *Modalités du Programme de partenariats pour le développement social* (document interne).

Tableau 2 : Les objectifs de Programme sont conformes aux priorités et aux responsabilités d'EDSC et du gouvernement du Canada de l'exercice financier 2017 à 2018 à l'exercice financier 2021 à 2022

| Objectifs du Programme | Plans ministériels d'EDSC | Priorités et responsabilités du gouvernement du Canada | Approches communes utilisées par les bénéficiaires de financement et les organismes partenaires ¹⁰ |
|--|---|---|---|
| Appuyer l'élaboration et l'utilisation d'approches efficaces en vue de résoudre les problèmes et de surmonter les défis sur les besoins sociaux. | « Entreprendre des initiatives de politique sociale qui répondent aux besoins des familles et des groupes vulnérables, aider les collectivités à développer leur infrastructure sociale et préconiser des solutions aux problèmes sociaux au moyen d'approches novatrices ¹¹ . » | Les lois et les conventions relatives aux questions sociales et à l'inclusion sociale, en particulier pour les populations vulnérables, comprennent notamment : <ul style="list-style-type: none"> • le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap (2022); • une Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis (2020); • la <i>Loi canadienne sur l'accessibilité</i> (2018); • la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies (2010); • la Convention relative aux droits de l'enfant (1991); | Voici des exemples d'approches élaborées et utilisées. <p>Composante « Enfants et familles » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des séances de formation ou des événements, selon 63 % des rapports finaux; • des guides et des publications, selon 38 % des rapports finaux. <p>Composante « Personnes handicapées » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des séances de formation ou des événements, selon 45 % des rapports finaux; |

¹⁰ Les données présentées dans cette colonne proviennent des résultats des données administratives des composantes « Personnes handicapées » et « Enfants et familles ».

¹¹ Emploi et Développement social Canada. *Plan ministériel 2017 à 2018*.

| Objectifs du Programme | Plans ministériels d'EDSC | Priorités et responsabilités du gouvernement du Canada | Approches communes utilisées par les bénéficiaires de financement et les organismes partenaires ¹⁰ |
|---|--|--|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> (1986); • la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> (1982); • la <i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i> (1977). | <ul style="list-style-type: none"> • des guides et des publications, selon 31 % des rapports finaux. |
| <p>Développer, mettre en commun et appliquer les connaissances, les outils et les ressources permettant de répondre aux besoins des personnes, des familles et des collectivités sur les besoins sociaux, et encourager l'établissement de partenariats et de réseaux en vue de résoudre les problèmes sociaux actuels et nouveaux.</p> | <p>« Offrir un financement aux organismes sans but lucratif qui cherchent à trouver des solutions positives pour régler les principaux problèmes sociaux du Canada. » « Éliminer les obstacles à l'accessibilité pour les personnes handicapées. »¹²</p> | <p>Le gouvernement franchit de nouvelles étapes pour faire progresser les principes de recherche sur l'équité et la diversité en intégrant l'Analyse comparative entre les sexes Plus dans la conception de programmes¹³.</p> | <p>Voici des exemples de connaissances, d'outils et de ressources qui ont été développés et appliqués.</p> <p>Composante « Enfants et familles » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du matériel de communication (comme des infolettres), selon 38 % des rapports finaux; • la création d'un site Web, selon 19 % des rapports finaux; • des applications ou des plateformes, selon 9 % des rapports finaux. |

¹² Emploi et Développement social Canada. *Plan ministériel 2018 à 2019*.

¹³ Budget fédéral de 2018 – Égalité + croissance : Une classe moyenne forte.

| Objectifs du Programme | Plans ministériels d'EDSC | Priorités et responsabilités du gouvernement du Canada | Approches communes utilisées par les bénéficiaires de financement et les organismes partenaires ¹⁰ |
|--|--|---|---|
| | | | <p>Composante « Personnes handicapées » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du matériel de communication (comme des infolettres), selon 45 % des rapports finaux; • la création d'un site Web, selon 22 % des rapports finaux; • des applications ou des plateformes, selon 12 % des rapports finaux. |
| <p>Reconnaître et appuyer la capacité des organismes à but non lucratif à cerner les priorités en matière de développement social et à y donner suite.</p> | <p>« Capacité accrue pour aborder une gamme de problèmes sociaux¹⁴. »</p> | <p>Dans le cadre de l'initiative « Aider les gens vulnérables à obtenir du financement du gouvernement », le gouvernement a proposé de réaffecter 7,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de l'exercice 2018 à 2019, des ressources d'EDSC pour aider les organismes communautaires à renforcer leurs capacités¹⁵.</p> | <p>La capacité organisationnelle (comme l'augmentation de la capacité financière et l'élargissement de l'offre de services) a été mentionnée dans 45 % des rapports finaux des projets financés ou du financement opérationnel.</p> |

¹⁴ Emploi et Développement social Canada. Plan ministériel 2020 à 2021.

¹⁵ Budget fédéral de 2018 – Égalité + croissance : Une classe moyenne forte.

| Objectifs du Programme | Plans ministériels d'EDSC | Priorités et responsabilités du gouvernement du Canada | Approches communes utilisées par les bénéficiaires de financement et les organismes partenaires ¹⁰ |
|--|---|---|--|
| | | (2021) « Finaliser et rendre public le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, en consultation avec la communauté des personnes en situation de handicap.[...] [y compris] : Soutenir les organisations nationales de personnes en situation de handicap afin de renforcer leurs capacités et contribuer aux efforts visant à éliminer les obstacles systémiques; [...]» ¹⁶ . » | |
| Reconnaître et promouvoir les initiatives d'engagement communautaire (p. ex. bénévolat, responsabilité sociale des organisations, innovation, partenariats, coalitions) qui permettent de tirer parti des biens communautaires et de développer les capacités et les ressources pour aller de l'avant. | « Améliorer l'inclusion et les possibilités de participation des Canadiens dans leur collectivité ¹⁷ . » | « Un montant supplémentaire de 5 millions de dollars pour 2018 à 2019 et 2019 à 2020 sera octroyé dans le cadre du Programme de partenariats pour le développement social – composante Enfants et familles afin de financer des projets liés à l'innovation dans la prestation de services [...]. Ce financement permettra aux organismes sans but lucratif, aux administrations provinciales et territoriales et aux | La création de 494 partenariats et réseaux a été favorisée parmi les bénéficiaires de financement et les organismes partenaires : <ul style="list-style-type: none"> • la composante « Enfants et familles » a favorisé la création de 173 partenariats; • la composante « Personnes handicapées » a favorisé la création de 321 partenariats. |

¹⁶ Lettre de mandat de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap, de la part du premier ministre du Canada (décembre 2021).

¹⁷ Emploi et Développement social Canada. Plan ministériel 2021 à 2022.

| Objectifs du Programme | Plans ministériels d'EDSC | Priorités et responsabilités du gouvernement du Canada | Approches communes utilisées par les bénéficiaires de financement et les organismes partenaires ¹⁰ |
|------------------------|---------------------------|---|---|
| | | organismes autochtones du Canada d'éliminer les obstacles que rencontrent les enfants, les familles et d'autres populations vulnérables ¹⁸ . » | |

¹⁸ Emploi et Développement social Canada. *Plan ministériel 2018 à 2019*.

Le Programme répond aux priorités en matière de développement social en finançant les activités, les approches et le financement opérationnel des organismes à but non lucratif qui promeuvent la diversité, l'inclusion et l'accessibilité.

Les activités financées et le financement opérationnel ont favorisé l'élaboration et l'utilisation d'un éventail d'approches visant à répondre aux priorités en matière de développement social, notamment la diversité, l'inclusion et l'accessibilité pour les populations vulnérables, comme le montrent les exemples fournis dans le tableau 2.

Le Programme a permis de soutenir les bénéficiaires de financement grâce à la révision et à l'adaptation des documents actuels pour qu'ils répondent mieux aux besoins continus.

Les responsables du Programme modifient et adaptent les outils et les documents de référence afin qu'ils correspondent aux priorités du gouvernement du Canada et aux objectifs ministériels d'EDSC en matière de développement social, y compris la diversité, l'inclusion et l'accessibilité, et qu'ils continuent de tenir compte des questions sociales actuelles et nouvelles. Voici certains des travaux réalisés :

- modification des modalités afin d'améliorer la mesure du rendement (notamment en ajoutant de nouveaux résultats) et de répondre aux besoins des populations vulnérables (en raison de la pandémie de COVID-19);
- modification du profil de l'information sur le rendement du Programme pour y inclure la séparation et la création des nouveaux modèles logiques des composantes du Programme, ainsi que la révision des descriptions et des indicateurs de rendement;
- création du guide du demandeur;
- élaboration de modèles de rapport personnalisés pour les bénéficiaires de financement de chaque composante (à partir de 2019);
- établissement, en 2021, d'un modèle d'Analyse comparative entre les sexes Plus par la composante « **Personnes handicapées** » pour orienter les bénéficiaires de financement dans la production de rapports, ainsi que d'un cadre de rendement et de responsabilité en collaboration avec les organismes nationaux pour les personnes en situation de handicap.

Principale constatation 2. Les intervenants et les participants interrogés ont indiqué que la communication de renseignements supplémentaires et clairs (comme les attentes, les ressources, l'admissibilité, les échéances et le rapport final) pourraient aider à éclaircir les processus de demande.

L'examen des documents a révélé que le Programme dispose d'un processus de demande exhaustif¹⁹. Il comprend ce qui suit :

- Le lancement des séances d'information sur les appels de propositions visant à :
 - offrir du soutien à propos des appels de propositions, à donner des précisions sur les exigences et à répondre aux questions.
- Un processus d'examen en deux étapes, soit :
 - une présélection des demandes selon leur admissibilité;

¹⁹ L'[annexe E](#) contient un organigramme des processus de présentation d'une demande et d'évaluation du Programme.

- une évaluation du bien-fondé de la demande, notamment en tenant compte des facteurs intersectionnels.
- Les décisions de financement du Ministère.

Les occasions de financement sont thématiques; leur portée et leurs objectifs varient. Les appels de propositions présentent, entre autres, les priorités, les objectifs et les critères d'admissibilité du Programme. De plus, le Programme utilise deux types d'appels de propositions : les processus concurrentiels et non concurrentiels. Voici en quoi consistent les processus concurrentiels :

- appels de propositions ouverts;
- appels de propositions ciblés;
- déclarations d'intérêt.

Les processus non concurrentiels comprennent des processus sollicités et non sollicités.

Toutefois, le tableau 3 donne un aperçu des difficultés ou des lacunes relevées par les informateurs clés au cours des entrevues. Ils présentent les problèmes de communication, comme les lacunes en matière d'information, de clarté, d'accès et d'inclusion en ce qui concerne le processus d'examen des demandes du Programme et l'évaluation des demandes de subventions et de contributions.

Tableau 3 : Façons dont la communication sur le processus d'examen des demandes du Programme a créé des difficultés ou des lacunes pour les demandeurs

| Difficultés et lacunes | Informateurs clés par source ²⁰ |
|---|--|
| Thème : Connaissances et communication | |
| Manque de connaissances sur le lancement et le calendrier des appels de propositions | Bénéficiaires de financement de la composante « Personnes handicapées » |
| Manque d'échantillons (p. ex. exemples de demandes ou de réponses aux questions sur les demandes) | |
| Peu et manque de suivi des séances d'information sur le Programme | Demandeurs de la composante « Enfants et familles » Bénéficiaires de financement de la composante « Personnes handicapées » |
| Manque de connaissances sur les dépenses admissibles | Bénéficiaires de financement de la composante « Personnes handicapées » |

²⁰ Concernant ces résultats, les demandeurs étaient des représentants d'organismes ayant présenté une demande, mais n'ayant pas encore fait l'objet d'une décision de financement, ou dont la demande n'a pas été approuvée.

| Difficultés et lacunes | Informateurs clés par source ²⁰ |
|---|---|
| Manque de connaissances sur le processus d'évaluation des demandes en deux étapes | Bénéficiaires de financement des deux composantes Responsables de la composante « Personnes handicapées » du Programme |
| Manque de rétroaction sur les décisions de financement | Demandeurs des deux composantes |
| Thème : Processus de présentation d'une demande et d'évaluation | |
| Processus d'examen long et lourd | Demandeurs et bénéficiaires de financement des deux composantes Responsables de la composante « Personnes handicapées » du Programme |
| Échéanciers serrés pour remplir les demandes | Responsables des deux composantes du Programme Bénéficiaires de financement de la composante « Personnes handicapées » |
| Problèmes techniques liés au processus de présentation d'une demande | Demandeurs et bénéficiaires de financement des deux composantes Responsables de la composante « Personnes handicapées » du Programme |
| Thème : Problèmes organisationnels et opérationnels | |
| Manque d'harmonisation à l'interne et de communication efficace entre les responsables des politiques et la Direction générale des opérations de programmes (p. ex. calendrier de diffusion des modèles de rapport et messages incohérents concernant les dépenses admissibles) | Responsables des deux composantes du Programme Bénéficiaires de financement de la composante « Personnes handicapées » |
| Manque de formation et de maintien en poste des responsables du Programme | Bénéficiaires de financement de la composante « Enfants et familles » |

| Difficultés et lacunes | Informateurs clés par source ²⁰ |
|--|---|
| Chevauchement potentiel ²¹ du financement octroyé à des projets semblables à d'autres ayant déjà été financés | Responsables de la composante « Enfants et familles » du Programme |
| Thème : Inclusivité et adaptation à la culture | |
| Manque d'harmonisation à l'interne et de communication efficace entre les responsables des politiques et la Direction générale des opérations de programmes (p. ex. utilisation d'un langage inclusif dans les documents du Programme) | Demandeurs de la composante « Enfants et familles » Bénéficiaires de financement et responsables de la composante « Personnes handicapées » du Programme |

Remarque : Le mot « manque » fait référence à une insuffisance, et non à une absence.

Principale constatation 3. Dans l'ensemble, la majorité des bénéficiaires de financement ont convenu que les exigences en matière de production de rapports étaient raisonnables et que le Programme communiquait clairement ces exigences. Toutefois, l'évaluation a révélé une faible utilisation des modèles de rapport final au cours de la période d'évaluation. Cette constatation doit être envisagée dans le contexte où les ententes de financement n'imposent pas l'utilisation de modèles personnalisés.

La majorité des bénéficiaires de financement des deux composantes ont indiqué que la communication des exigences du Programme en matière de production de rapports est généralement claire, mais qu'une orientation sur les attentes liées à ces exigences serait nécessaire.

En moyenne, 57 % des bénéficiaires de financement sondés de la composante « **Personnes handicapées** » et 54 % de ceux de la composante « **Enfants et familles** » ont indiqué que la communication des exigences du Programme en matière de collecte de données et de rapports était *claire*.

L'examen des documents et les entrevues menées auprès des informateurs clés, soit les responsables du Programme et les bénéficiaires de financement, ont révélé que l'exigence relative à la production de rapports sur les données est mentionnée dans les ententes de financement.

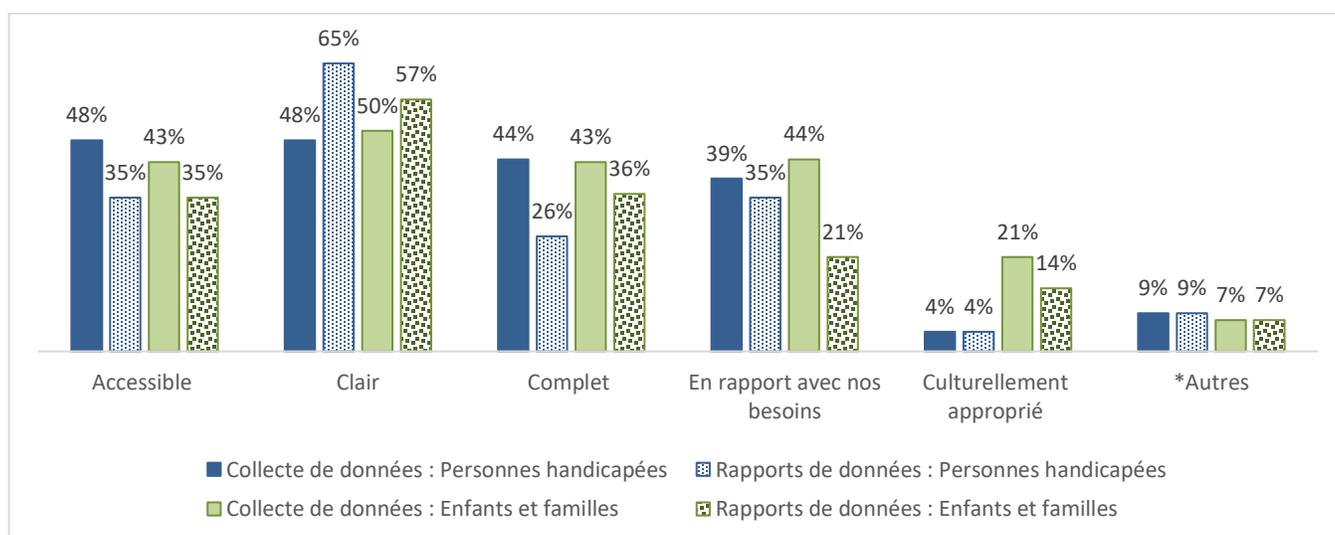
- Plus précisément, 48 % des bénéficiaires de financement sondés de la composante « **Personnes handicapées** » et 50 % de ceux de la composante « **Enfants et familles** » ont indiqué que la communication des exigences du Programme en matière de collecte de données

²¹ Il s'agit de la possibilité de financer des projets dont les activités, les populations cibles ou les résultats attendus sont semblables à ceux de projets ayant reçu un financement les années précédentes. Les responsables du Programme ont fait remarquer que cet élément n'est pas considéré dans l'évaluation des demandes.

était claire. En ce qui concerne les exigences du Programme relatives à la production de rapports sur les données, 65 % des bénéficiaires de financement de la composante « **Personnes handicapées** » et 57 % de ceux de la composante « **Enfants et familles** » ont indiqué que la communication à leur sujet était claire (figure 1).

- Cependant, la majorité des bénéficiaires de financement des **deux composantes** ont aussi indiqué qu'ils ne comprennent pas parfaitement les attentes précises liées aux exigences en matière de rapports. D'après l'examen des documents, les ententes de financement indiquent clairement que des rapports sont requis, mais ne fournissent pas de renseignements supplémentaires sur ce qui est attendu des bénéficiaires de financement. Il n'y a pas de preuves à l'appui permettant d'expliquer les raisons de ce décalage. Il convient toutefois de noter que la période d'évaluation inclut des années antérieures à la création des modèles de rapport personnalisés en 2019.

Figure 1 : La communication des exigences du Programme en matière de collecte de données et de production de rapports était claire pour la majorité des bénéficiaires de financement



(Source : résultats du sondage liés aux deux composantes du Programme)

Il convient de noter que la catégorie « Autre » contient des réponses ouvertes et reflète principalement des détails complémentaires à d'autres catégories.

Les modèles de rapport final du Programme sont peu utilisés.

Le Programme a commencé à élaborer des modèles de rapport final personnalisés pour chaque appel de propositions en partie pour répondre aux recommandations de l'évaluation précédente²² et aux demandes des intervenants formulées en 2019, qui comprenaient une évaluation des besoins menée par la composante « **Personnes handicapées** ».

²² [Évaluation du Programme de partenariats pour le développement social - Canada.ca](#) (2019).

Les responsables de la composante « **Personnes handicapées** » du Programme ont aussi indiqué que les ententes de financement stipulent que les données et les renseignements doivent être fournis sous une forme acceptable pour le Canada et que l'utilisation de modèles n'est pas exigée. Par conséquent, les responsables des **deux composantes** du Programme ont mentionné que les bénéficiaires de financement ne sont pas tenus d'utiliser les modèles de rapport personnalisés, car il ne s'agit pas d'une exigence obligatoire dans les ententes de financement.

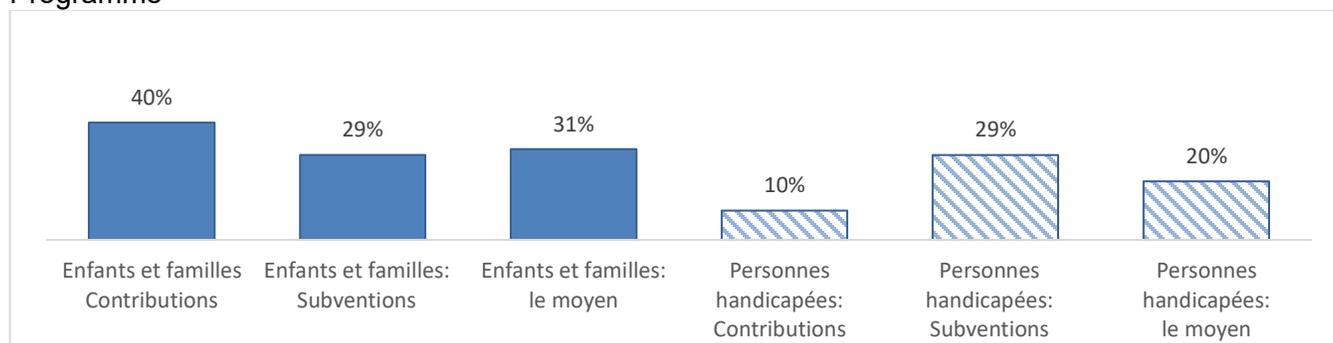
Cependant, il est important que les bénéficiaires de financement des programmes utilisent les modèles de rapport final afin que leurs réponses aux questions sur l'efficacité et l'efficience des programmes puissent être recueillies et déclarées. L'utilisation de ces modèles permet au Programme d'obtenir ces renseignements.

Ainsi, compte tenu des raisons susmentionnées pour lesquelles les modèles personnalisés ont été créés, les responsables de l'évaluation ont examiné les dossiers administratifs afin de déterminer la fréquence à laquelle ces modèles ont été utilisés au cours de la période d'évaluation. Aux fins de l'évaluation, les projets ouverts (en cours) et fermés ainsi que les ententes de financement opérationnel ont été examinés. Les résultats ont révélé que les modèles sont peu utilisés (figure 2) et que la majorité (69 %) des bénéficiaires de financement de la composante « **Enfants et familles** » et la grande majorité (80 %) de ceux de la composante « **Personnes handicapées** » n'ont pas utilisé les outils de collecte de données et de production de rapports du Programme.

En outre, l'examen des rapports finaux soumis pour les **deux composantes du Programme** a montré que, lorsque des modèles avaient été utilisés, les renseignements requis avaient été communiqués de manière très peu cohérente et certains bénéficiaires n'avaient pas répondu à toutes les questions. Par conséquent, bien que la majorité des bénéficiaires de financement des **deux composantes** aient déclaré que la communication des exigences en matière de rapports sur les données était claire, les preuves tirées des entrevues menées auprès des informateurs clés et de l'examen des données administratives montrent qu'une compréhension approfondie des attentes en matière de rapports des bénéficiaires de financement n'est pas évident.

Des renseignements supplémentaires recueillis lors des entrevues menées auprès des informateurs clés, soit les bénéficiaires de financement, ont permis de déterminer certains facteurs qui peuvent expliquer, en partie, la faible utilisation des modèles de rapport final du Programme. Il semble y avoir un lien entre ces résultats et les difficultés associées à la communication et à la diffusion des outils de production de rapports et de collecte de données du Programme. Ces difficultés sont principalement liées au **manque de rapidité** avec laquelle le Programme fournit aux bénéficiaires de financement les modèles de rapport final et les lignes directrices sur les attentes en matière de production de rapports (tableau 4).

Figure 2 : Pourcentage des rapports finaux, des projets ouverts et fermés ou des ententes de financement opérationnel, au cours de la période d'évaluation, qui ont utilisé les modèles de rapport du Programme



(Source : données administratives des deux composantes du Programme)

Remarque : Ces pourcentages ont été calculés en examinant les rapports finaux téléversés dans le Système commun pour les subventions et les contributions. L'intervalle de temps visé couvre toute la période de l'évaluation à partir de l'exercice 2017 à 2018, qui comprend des années antérieures à 2019, date à laquelle les modèles personnalisés ont été créés.

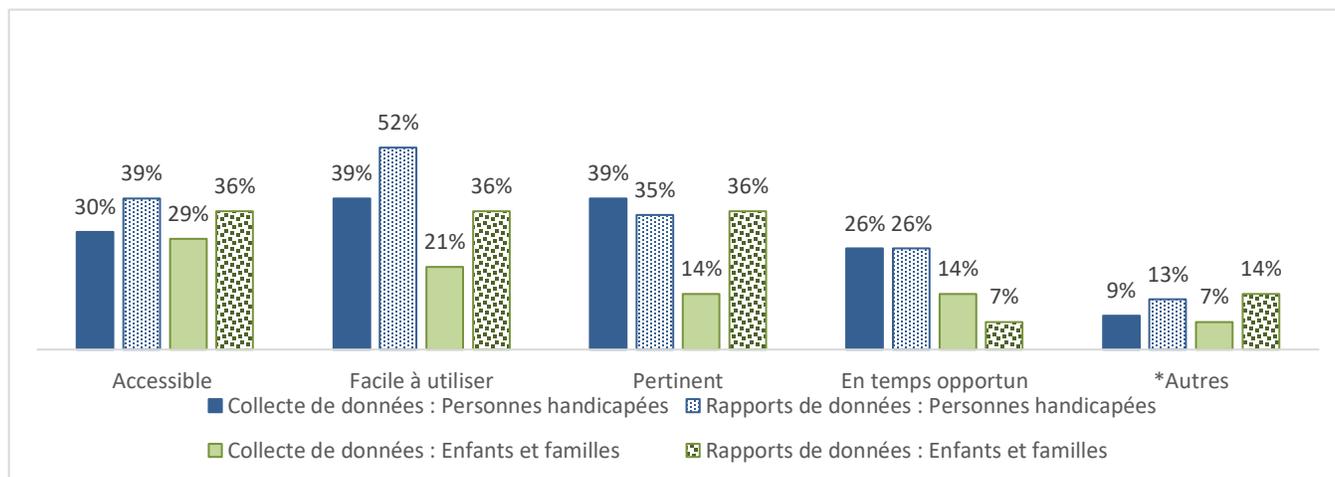
L'analyse des rapports finaux a porté sur un échantillon de quatre-vingts (80) rapports. La composante « **Personnes handicapées** » comptait 49 rapports finaux, dont 21 ententes de contribution et 28 ententes de subvention. La composante « **Enfants et familles** » comptait 31 rapports finaux, dont 12 ententes de contribution et 19 ententes de subvention. Par ailleurs, l'extraction des rapports a été réalisée dans le cadre d'une évaluation à l'automne 2022. Toutefois, d'autres rapports finaux peuvent avoir été téléversés par le Programme dans le Système commun pour les subventions et les contributions après la période d'extraction de l'évaluation. Par conséquent, ces rapports finaux ne seraient pas inclus dans l'analyse de l'évaluation, y compris les pourcentages présentés à la figure 2.

Les bénéficiaires de financement ont fait état d'un certain nombre de difficultés liées à la collecte de données et à la production de rapports.

- En tout, 30 % des bénéficiaires de financement de la composante « **Personnes handicapées** » et 44 % de ceux de la composante « **Enfants et familles** » ont répondu qu'ils n'avaient pas reçu d'outils de soutien de la part du Programme.
- La diffusion en temps opportun des outils de collecte de données et de production de rapports était considérée par les bénéficiaires de financement comme l'une des principales difficultés (figure 3).
 - En ce qui concerne la communication et la diffusion des exigences du Programme en matière de collecte de données :
 - moins de 40 % des répondants au sondage de la composante « **Personnes handicapées** » trouvaient que la communication des exigences était accessible, conviviale, pertinente et opportune;
 - moins de 30 % des répondants au sondage de la composante « **Enfants et familles** » trouvaient que la communication des exigences était accessible et conviviale, et moins de 15 % d'entre eux la trouvaient pertinente et opportune.

- En ce qui concerne la communication et la diffusion des exigences du Programme en matière de production de rapports sur les données :
 - la majorité des répondants au sondage (52 %) de la composante « **Personnes handicapées** » trouvaient que la communication et la diffusion des exigences en matière de production de rapports sur les données étaient conviviales, mais moins de 30 % d'entre eux les trouvaient accessibles, pertinentes et opportunes;
 - un total de 36 % des répondants au sondage de la composante « **Enfants et familles** » les trouvaient accessibles, conviviales et pertinentes, mais seulement 7 % d'entre eux les trouvaient opportunes.

Figure 3 : Perceptions des bénéficiaires de financement à l'égard d'efficacité de la communication et de la diffusion par le Programme en matière de collecte de données et de production de rapports



(Source : résultats du sondage liés aux deux composantes du Programme. Composantes « Personnes handicapées » [n=23] et « Enfants et familles » [n=14])

Il convient de noter que la catégorie « Autre » contient des réponses ouvertes et reflète principalement des détails complémentaires à d'autres catégories.

Le tableau ci-après (tableau 4) présente quelques perspectives complémentaires sur les difficultés liées à l'efficacité de la communication des exigences du Programme en matière de production de rapports, et de la diffusion des outils connexes. Ces perspectives sont tirées des données du sondage et des entrevues menées auprès des informateurs clés.

Tableau 4 : Façons dont la communication sur les outils du Programme liés aux exigences en matière de production de rapports, et la diffusion de ceux-ci, ont créé des difficultés pour les bénéficiaires de financement

| Difficultés et lacunes | Entrevues auprès des informateurs clés par source |
|---|---|
| Thème : Communication et diffusion des exigences en matière de collecte de données et de production de rapports | |

| Difficultés et lacunes | Entrevues auprès des informateurs clés par source |
|---|---|
| Manque de rapidité dans la communication des attentes | Bénéficiaires de financement des deux composantes |
| Manque de clarté dans la communication des attentes | |
| Lignes directrices limitées sur la collecte de données et la production de rapports | |
| Manque de formation sur la collecte de données et la production de rapports pour les bénéficiaires de financement | Bénéficiaires de financement de la composante « Enfants et familles » |
| Manque de ressources pour les bénéficiaires de financement | Responsables de la composante « Personnes handicapées » du Programme |
| Importance limitée accordée à la collecte de données qualitatives et à la production de rapports sur celles-ci (c'est-à-dire, les répercussions sur les bénéficiaires ou les utilisateurs finaux) | |
| Préoccupations concernant la rapidité avec laquelle les modèles de rapport final sont fournis aux bénéficiaires de financement | Bénéficiaires de financement des deux composantes Responsables de la composante « Enfants et familles » du Programme |
| Préoccupations liées à la communication interne entre les responsables des politiques et la Direction générale des opérations de programmes (p. ex. calendrier de diffusion des modèles de rapport et messages incohérents concernant les dépenses admissibles) | Responsables des deux composantes du Programme |

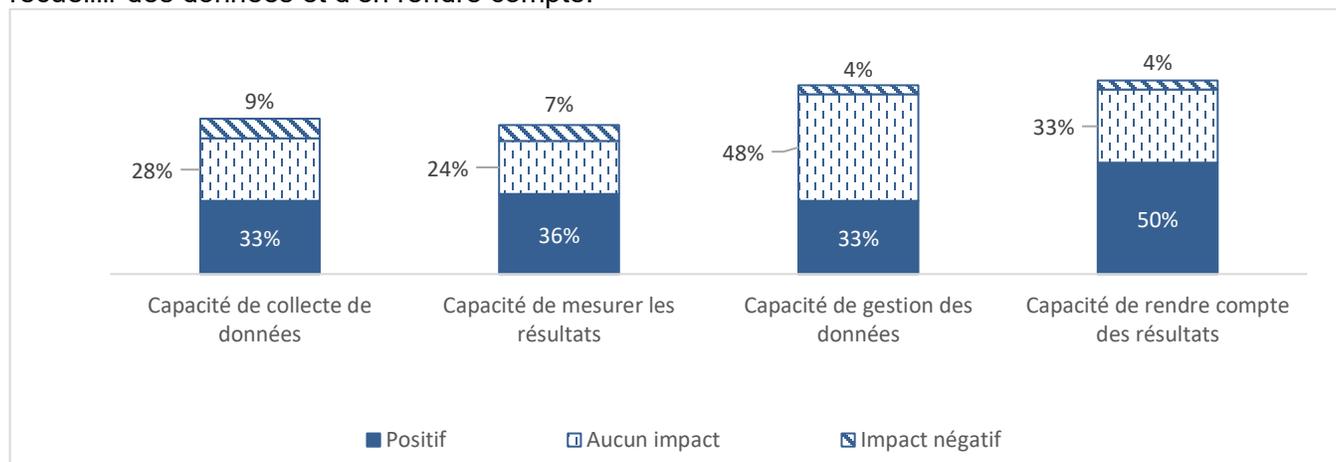
Remarque : Le mot « manque » fait référence à une insuffisance, et non à une absence.

Principale constatation 4. Les exigences du Programme en matière de données ont eu une incidence positive sur la capacité organisationnelle des bénéficiaires de financement de la composante « Personnes handicapées », mais elles ont eu une incidence neutre sur les bénéficiaires de financement de la composante « Enfants et familles ». Il y a eu quelques ambiguïtés au sujet de l'utilisation par le Programme des données recueillies.

Les responsables de la composante « **Enfants et familles** » du Programme interrogés ont indiqué qu'ils ne savaient pas si les exigences du Programme en matière de collecte de données et de production de rapports amélioreraient la capacité organisationnelle des bénéficiaires de financement à mesurer leurs résultats attendus. Cependant, la majorité des responsables de la composante « **Personnes handicapées** » du Programme ont répondu par l'affirmative à la même question.

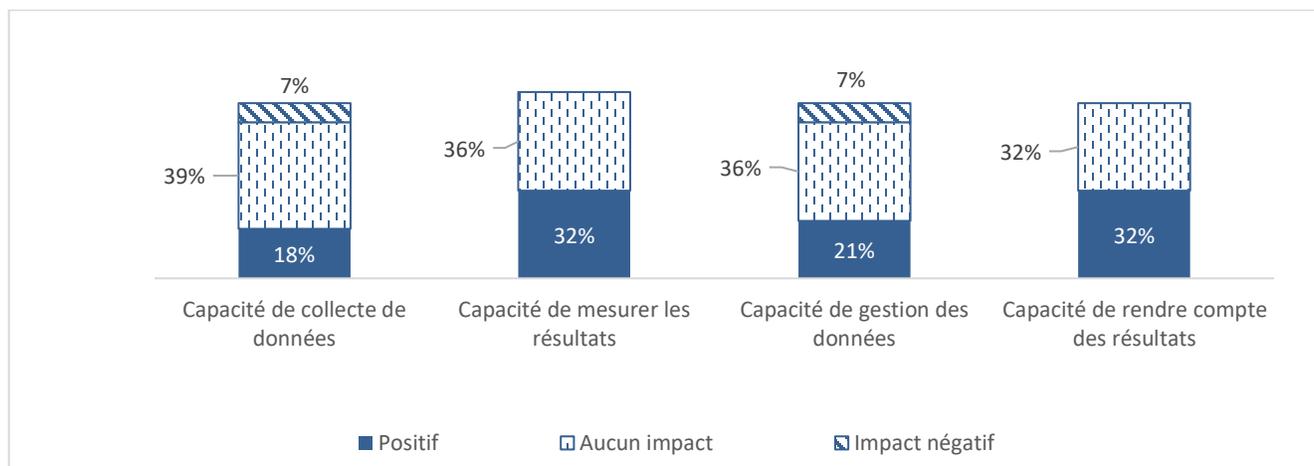
L'évaluation visait à recueillir des renseignements sur l'incidence des exigences du Programme en matière de collecte de données et de production de rapports sur la capacité organisationnelle des bénéficiaires de financement à mesurer leurs résultats (figures 4 et 5). Ces renseignements devaient permettre de mieux comprendre si les exigences ont aidé les bénéficiaires de financement à gérer leur collecte de données (p. ex. établir des données de référence) et leur production de rapports (p. ex. fournir une structure pour les rapports). L'amélioration de la capacité organisationnelle à recueillir des données et à rendre compte des résultats pourrait accroître la quantité et la qualité des données fournies dans les rapports finaux, et ainsi augmenter la capacité du Programme et des bénéficiaires de financement à orienter la mesure du rendement. Comme le montrent les figures 4 et 5, les exigences du Programme en matière de collecte de données et de production de rapports ont eu une incidence sur les bénéficiaires de financement des **deux composantes**. L'incidence sur la capacité organisationnelle de la composante « **Personnes handicapées** » était principalement positive, et celle sur la composante « **Enfants et familles** » était principalement neutre.

Figure 4 : Les bénéficiaires de financement de la composante « **Personnes handicapées** » ont indiqué que les exigences du Programme en matière de collecte de données et de production de rapports avaient principalement eu une incidence positive sur leur capacité organisationnelle de recueillir des données et d'en rendre compte.



(Source : résultats du sondage liés à la composante « **Personnes handicapées** ». [n=23])

Figure 5 : Les bénéficiaires de financement de la composante « **Enfants et familles** » ont indiqué que les exigences du Programme en matière de collecte de données et de production de rapports avaient surtout eu une incidence neutre sur leur capacité organisationnelle de recueillir des données et d'en rendre compte



(Source : résultats du sondage liés à la composante « Enfants et familles ». [n=14])

Diversité et intersectionnalité

L'évaluation visait aussi à déterminer si les exigences du Programme en matière de collecte de données et de production de rapports ont eu une incidence sur la capacité des bénéficiaires de financement à tenir compte de la diversité et de l'intersectionnalité²³. L'examen des documents a montré qu'en 2021, la composante « **Personnes handicapées** » a commencé à fournir aux bénéficiaires de financement un modèle d'Analyse comparative entre les sexes Plus et un lien vers un webinaire d'information connexe pour les aider à produire des rapports sur la diversité et l'intersectionnalité. Le modèle de rapport de la composante « **Enfants et familles** » comprend des questions relatives aux groupes ayant bénéficié des projets. Il permet aux bénéficiaires de financement de recueillir des renseignements sur la diversité et l'intersectionnalité et d'en rendre compte.

Les réponses au sondage soumises par les bénéficiaires de financement des **deux composantes** (n=40) montrent que les exigences du Programme en matière de collecte de données et de production de rapports ont eu une incidence positive sur eux. Plus précisément, 50 % des bénéficiaires de financement de la composante « **Personnes handicapées** » ont observé une incidence positive. Cette observation a été confirmée par l'examen des données administratives, dont les rapports finaux ont mis en évidence des thèmes communs, notamment une connaissance et une compréhension accrues des formes intersectionnelles de discrimination et d'iniquité touchant les personnes en situation de handicap. En outre, 21 % des bénéficiaires de financement de la composante « **Enfants et familles** » ont aussi indiqué que les exigences du Programme en matière de collecte de données et de production de rapports ont une incidence sur leur prise en compte de la diversité et de l'intersectionnalité. Les

²³ Étant donné que la date de début du calendrier de l'évaluation est en 2017 et 2018, l'intersectionnalité ne constituait pas une exigence du Programme pour les projets financés ou le financement opérationnel. Compte tenu de la nature des objectifs et des populations cibles du Programme, l'intersectionnalité aurait été prise en compte de manière intuitive (notamment par l'utilisation d'approches adaptées), car tous les organismes avaient l'intention de servir un ou plusieurs groupes identitaires ou populations vulnérables. Toutefois, étant donné l'importance de l'intersectionnalité ces dernières années et la mise en œuvre, en 2021, du modèle d'Analyse comparative entre les sexes Plus par la composante « Personnes handicapées », ces renseignements sont fournis dans le cadre de l'évaluation présentée au Programme pour examen.

rapports finaux de cette composante ont également montré des exemples de partenariats renforcés avec des organismes servant des populations marginalisées, d'évaluations des besoins visant à mieux servir ces populations, ainsi que d'approches novatrices visant à fournir du matériel et des espaces sûrs et inclusifs.

Exigences en matière de production de rapports pour les bénéficiaires de financement

Afin d'étudier plus en détail l'incidence des exigences du Programme en matière de collecte de données et de production de rapports sur les organismes, les responsables de l'évaluation ont également déterminé si ces exigences créaient un fardeau pour les bénéficiaires de financement. Bien que la majorité (51 %) des bénéficiaires de financement sondés dans les **deux composantes** (n=40) aient indiqué que les exigences en matière de production de rapports étaient *raisonnables*, ils ont expliqué de quelles façons ces exigences ont créé un fardeau pour leur organisme (tableau 5).

De plus, les entrevues menées auprès des responsables des **deux composantes** du Programme ont également permis d'obtenir de l'information sur la capacité organisationnelle des bénéficiaires de financement à répondre aux exigences en matière de collecte de données et de production de rapports. Ils ont indiqué que les bénéficiaires de financement n'ont pas tous la capacité ou les ressources pour effectuer ces travaux et qu'ils peuvent donc trouver les exigences trop contraignantes. Par exemple, il peut être difficile pour un petit organisme, avec un nombre d'employés limité, de donner la priorité à la collecte de données et à la production de rapports plutôt qu'à la réalisation de projets, notamment la prestation de services aux clients.

Tableau 5 : Façons dont les exigences du Programme en matière de collecte de données et de production de rapports ont créé un fardeau pour les bénéficiaires de financement

| Difficultés et lacunes | Informateurs clés par source |
|---|---|
| Processus chronophage | Bénéficiaires de financement des deux composantes |
| Manque de clarté et de communication en ce qui concerne les attentes en matière de production de rapports | |
| Rigidité et manque de souplesse (en ce qui concerne la présentation des rapports trimestriels et finaux) | |
| Rapports financiers (comme les prévisions budgétaires) | Bénéficiaires de financement de la composante « Personnes handicapées » |
| Manque d'importance accordée à l'aspect qualitatif (c'est-à-dire à l'ampleur de l'incidence sur les bénéficiaires ou les utilisateurs finaux de projets financés) | Responsables de la composante « Personnes handicapées » du Programme |
| Manque de justification pour la collecte de données et la production de rapports sur celles-ci | |

| | |
|---|---|
| Manque d'orientation | Responsables de la composante « Enfants et familles » du Programme |
| Manque d'expérience | |
| Réduction de la capacité organisationnelle à se concentrer sur l'exécution des projets (c'est-à-dire le fardeau croissant que représente la réaffectation des ressources de la mise en œuvre des projets à la collecte de données et à la production de rapports) | |

Remarque : Le mot « manque » fait référence à une insuffisance, et non à une absence.

En ce qui concerne le soutien offert par le Programme aux bénéficiaires de financement, des données probantes ont été recueillies afin de faciliter la collecte de données.

- Pendant les entrevues, les responsables de la composante « **Personnes handicapées** » du Programme ont indiqué qu'ils collaborent avec les bénéficiaires de financement en leur fournissant une orientation, au besoin, et en assurant un suivi et une surveillance des projets afin de renforcer la responsabilisation et de recueillir davantage de données sur les résultats. En plus de fournir des modèles, certains responsables du Programme ont déclaré qu'ils avaient formulé des justifications sur la nécessité de recueillir des données et qu'ils avaient simplifié les exigences et la terminologie. Certains bénéficiaires de financement ont reconnu que des justifications avaient été fournies, mais ils ont mentionné avoir reçu peu d'indications sur la collecte de données et la production de rapports.
- Certains bénéficiaires de financement de la composante « **Enfants et familles** » ont aussi mentionné que le Programme leur avait fourni peu d'indications sur la collecte de données et la production de rapports. De même, la majorité des responsables du Programme ont déclaré qu'ils n'avaient connaissance d'aucune mesure de soutien offerte par le Programme concernant les exigences en matière de données, bien qu'un responsable du Programme ait mentionné qu'il fournissait des modèles, des lignes directrices et des orientations, au besoin.

Il existe un éventail de données probantes sur l'utilisation des données recueillies.

L'évaluation a permis d'examiner l'utilisation par le Programme des données recueillies auprès des bénéficiaires de financement. Bien que certains aspects de la collecte de données aient été soutenus par les responsables du Programme, la manière dont les données sont utilisées précisément pour orienter la conception du Programme ou les leçons apprises n'est pas claire.

- Certains responsables de la composante « **Enfants et familles** » du Programme ont déclaré que le Programme utilise des données recueillies et présentées dans un rapport par les bénéficiaires de financement pour orienter les leçons apprises et la conception du Programme (comme le retrait de l'exigence obligatoire d'obtenir des fonds supplémentaires pour les projets).
- La majorité des responsables des **deux composantes** du Programme ayant été interrogés n'ont pas été en mesure d'expliquer comment les données sont utilisées et n'avaient

connaissance d'aucune difficulté liée à la collecte de données ou à la production de rapports. Certains responsables du Programme ont indiqué que l'utilisation des données diffère selon le secteur du Programme. Comme il a déjà été souligné, les divers rôles et responsabilités au sein du Programme ainsi que les difficultés liées à la communication interne pourraient notamment nuire à la connaissance des constatations tirées des données et à l'utilisation de ces dernières.

Principale constatation 5. Tous les intervenants interrogés ou sondés s'accordent à dire que le Programme a favorisé l'inclusion sociale en réduisant les obstacles à la participation, dans la société canadienne, tout en augmentant les possibilités d'engagement communautaire.

Le Programme en est un de *partenariats* qui finance de nombreux organismes nationaux souvent situés dans des centres urbains. Ces organismes (c'est-à-dire les bénéficiaires de financement) s'associent souvent à d'autres organismes (autrement dit, les organismes partenaires) de partout au pays. La répartition du financement provincial et territorial, tout au long de la période de l'évaluation, est présentée à l'[annexe F](#).

Comme le définit le profil de l'information sur le rendement (2022), l'inclusion sociale fait référence aux circonstances dans lesquelles les personnes ont l'occasion de participer à la vie économique, sociale, politique et culturelle, d'y contribuer et d'en bénéficier, ce qui améliore le bien-être de tout le monde.

Les **deux composantes du Programme** ont un résultat final semblable²⁴ et visent à accroître l'inclusion sociale des populations cibles²⁵. Tous les intervenants interrogés et sondés s'accordent à dire que le Programme a contribué à l'inclusion sociale grâce à son financement et à son modèle de mise en œuvre.

Même si tous les résultats (intermédiaires et immédiats) ont été évalués, ils n'ont pas toujours été détaillés séparément pour les deux composantes. Par conséquent, aux fins de la présente évaluation, les résultats des deux composantes ont été regroupés en quatre résultats communs. Cette approche reflète leurs similitudes et vise à mettre l'accent sur leurs éléments essentiels.

1. Accroître les possibilités d'accès à du soutien permettant de répondre aux besoins sociaux
2. Contribuer à l'engagement communautaire
3. Contribuer à la participation communautaire
4. Améliorer les capacités à surmonter les divers obstacles à l'inclusion sociale

La majorité des bénéficiaires de financement et des organismes partenaires des deux composantes du Programme ont déclaré que les fonds du Programme ont, dans une large mesure, été utilisés pour accroître l'inclusion sociale de leurs populations cibles.

Les bénéficiaires de financement et les organismes partenaires des deux composantes ont déclaré que les fonds du Programme ont, dans une large mesure, été utilisés pour accroître l'inclusion sociale.

²⁴ Les résultats de la composante « Personnes handicapées » sont présentés dans son modèle logique, à l'[annexe A](#), et ceux de la composante « Enfants et familles » sont présentés dans son modèle logique, à l'[annexe B](#).

²⁵ Rapport sur la méthodologie (2023). Évaluation du Programme de partenariats pour le développement social (document interne).

- En fait, 89 % des répondants (n=27) de la composante « **Enfants et familles** » et 93 % de ceux (n=29) de la composante « **Personnes handicapées** » ont indiqué cela.

1. Les bénéficiaires de financement et les organismes partenaires des deux composantes ont déclaré que les fonds du Programme ont, dans une large mesure, été utilisés pour accroître les possibilités d'accès à du soutien permettant de répondre aux besoins sociaux.

Les réponses au sondage ont montré que 89 % des répondants de la composante « **Enfants et familles** » ont utilisé les fonds du Programme pour contribuer à accroître les possibilités d'accès à du soutien permettant de répondre aux besoins sociaux des enfants et des familles ainsi que des populations vulnérables, soit dans une large mesure (74 %) ou une certaine mesure (15 %). Cette constatation était également étayée par des données probantes tirées des entrevues et des données administratives.

- Tous les bénéficiaires de financement de cette composante ont indiqué que le financement les a aidés à mettre en application des outils novateurs, comme adapter le matériel de formation et les services de soutien aux besoins des bénéficiaires (c'est-à-dire les utilisateurs finaux) et échanger des connaissances au moyen des applications mobiles et des plateformes de données de source ouverte pour aider à relever les défis en matière d'accessibilité. Ce matériel de formation et ces services de soutien ont contribué à accroître les possibilités d'accès à du soutien. Cet élément a aussi été confirmé par la majorité des responsables du Programme dans leur examen des résultats déclarés, y compris les rapports finaux.
- L'examen des données administratives a montré que près de la moitié des rapports finaux (45 %) ont contribué à accroître les possibilités d'accès à du soutien pour la population cible, y compris les enfants et les familles et d'autres groupes vulnérables. Par exemple, le matériel fourni pour les services et la formation est offert en six langues différentes.

En ce qui concerne la composante « **Personnes handicapées** », les constatations tirées de toutes les sources de données soulignent la contribution du Programme à accroître les possibilités d'accès à du soutien permettant de répondre aux besoins sociaux des personnes en situation de handicap dans la société canadienne. Voici les principales constatations :

- Au total, 89 % des répondants au sondage ont utilisé le financement du Programme dans une large mesure (65 %) ou dans une certaine mesure (24 %) pour atteindre le résultat visant à accroître les possibilités d'accès à du soutien permettant de répondre aux besoins sociaux.
- Les entrevues menées auprès des intervenants clés, y compris les bénéficiaires (c'est-à-dire les utilisateurs finaux) et les bénéficiaires de financement ont également souligné l'utilisation d'outils comme des modules de formation personnalisés et l'intégration de la technologie d'aide pour relever les défis en matière d'accessibilité. Ces outils et cette technologie ont contribué à accroître les possibilités d'accès à du soutien. Ils ont permis aux bénéficiaires (c'est-à-dire les utilisateurs finaux) de prendre part de manière significative à diverses activités, comme des conférences et des webinaires, et de préparer des trousseaux d'outils. Les responsables du Programme ont également confirmé que des outils novateurs ont été élaborés et utilisés.
- L'examen des données administratives a révélé que 45 % des projets financés et des rapports finaux des ententes de financement opérationnel ont contribué au résultat visant à accroître les possibilités.

2. Les bénéficiaires de financement et les organismes partenaires des deux composantes ont déclaré que les fonds du Programme ont, dans une large mesure, été utilisés pour contribuer à l'engagement et à la participation communautaires au sein des populations cibles.

Les réponses au sondage ont montré que 93 % des répondants de la composante « **Enfants et familles** » ont déclaré avoir utilisé les fonds du Programme pour contribuer à l'engagement communautaire dans une large mesure (63 %) ou dans une certaine mesure (30 %). Cette constatation est également confirmée par des données probantes tirées des entrevues et des données administratives.

- Les entrevues menées auprès des intervenants clés ont révélé que tous les bénéficiaires de financement de la composante « **Enfants et familles** » et la majorité de leurs organismes partenaires ont pris part à une variété de partenariats et d'activités de collaboration qui ont contribué à mobiliser les collectivités et à accroître les possibilités de participation. Différentes stratégies de mobilisation ont été utilisées, notamment l'échange de renseignements, les séances de formation, l'échange de compétences et les consultations.

Exemple d'expérience d'un organisme partenaire

Le projet de **mobilisation fondée sur les données**, financé par le Programme depuis 2021 (en cours), appuie la mobilisation des donateurs et des bénévoles canadiens en renforçant la sensibilisation et l'accès aux données liées aux dons et au bénévolat, ainsi que la compréhension et la promotion de l'utilisation de ces dernières. L'un des organismes partenaires a fait part de ses réflexions sur les avantages de l'établissement d'un partenariat avec le bénéficiaire de financement :

« Le fait que tout le monde n'ait pas le même niveau d'expertise en matière de données représente un défi, d'une certaine manière, mais c'est aussi normal. C'est la raison de notre collaboration. Il y avait d'autres sources de données que nous ne connaissions pas, mais (le bénéficiaire de financement) avait l'expertise requise. Travailler avec d'autres organismes nous permet de tirer parti de nos compétences, de leur expertise dans le domaine, de leurs réseaux et de leurs relations... les avantages sont très

- L'examen des données administratives a également montré l'importance de mobiliser les collectivités et d'accroître les possibilités de participation, comme en témoignent la majorité des rapports finaux des bénéficiaires de financement de la composante « **Enfants et familles** ». Ces derniers ont notamment utilisé différents modes de mobilisation pour répondre aux besoins variés des populations cibles, comme les médias sociaux, des webinaires et des conférences.

D'après les réponses au sondage reçues pour la composante « **Personnes handicapées** », 96 % des répondants ont indiqué avoir utilisé les fonds du Programme pour contribuer à mobiliser les collectivités dans une large mesure (72 %) ou dans une certaine mesure (24 %). Les résultats des entrevues et les données administratives de cette composante reflètent également des façons dont les fonds du Programme ont été utilisés pour contribuer à mobiliser les collectivités et à accroître les possibilités de participation. Tous les bénéficiaires (c'est-à-dire les utilisateurs finaux) interrogés ont indiqué que les fonds du Programme les ont aidés :

- à communiquer efficacement leurs histoires et leurs contributions;
- à acquérir et à mettre en application des aptitudes à la vie quotidienne;
- à accroître la sensibilisation à l'égard des droits de la personne;
- à acquérir et à mettre en application des compétences en défense des intérêts.

Exemples d'expériences des participants

Exemple 1

Le projet visant à **diriger le changement grâce au leadership fondé sur les valeurs des jeunes ayant une déficience intellectuelle**, financé par le Programme de 2020 à 2022, a permis à huit jeunes avec une déficience intellectuelle de développer leurs capacités de leadership au moyen d'un cours de leadership fondé sur leurs valeurs et d'un programme inclusif de perfectionnement en leadership. Ce projet a contribué à former la prochaine génération de dirigeants dans le secteur des services aux personnes en situation de handicap au Canada. Une bénéficiaire (participante) du projet visant à diriger le changement a fait part de son expérience :

« Ça [participer au projet] m'a permis d'acquérir de nombreuses compétences. Ça m'a appris à être courageuse. Nous pouvons être des travailleurs acharnés et d'excellents bénévoles. Ensemble, en tant que communauté, nous pouvons faire une différence. » – **Jeune participante** de la composante « Personnes handicapées »

Exemple 2

Le projet de **centre de communications sur les handicaps infantiles**, financé par le Programme de 2017 à 2019, était fondé sur des partenariats conclus avec la communauté des personnes en situation de handicap de l'ensemble du Canada et les connaissances de celle-ci, et visait à promouvoir l'inclusion sociale des enfants en situation de handicap dans différents aspects de la société canadienne. L'une des initiatives du projet consistait à élargir l'utilisation de l'application **Jooy** à l'ensemble des provinces et des territoires. Jooy est une application gratuite qui aide les enfants vivant avec un handicap, ainsi que leur famille, à trouver des possibilités de loisirs qui sont accessibles, près de chez eux, et qui répondent à leurs besoins et à leurs intérêts. Une utilisatrice de l'application a fait part de son expérience :

« Lorsque nous avons été déplacés en raison des feux de forêt à Fort McMurray, j'ai pu décider quelles activités étaient les mieux ou les moins bien adaptées aux besoins et aux intérêts de mon enfant, pendant que nous étions ailleurs [dans une ville inconnue]. Il y avait un grand choix d'options. » – **Parent** de la composante « Personnes handicapées »

- L'examen des données administratives, pour la composante « **Personnes handicapées** », a également réitéré l'importance de mobiliser les collectivités et d'accroître les possibilités de participation pour atteindre les objectifs du Programme. Par exemple, le fait d'offrir un espace pour l'échange d'expériences vécues a permis de favoriser un sentiment d'engagement parmi les participants.

Les bénéficiaires de financement, des **deux composantes**, ont cependant eu quelques difficultés à atteindre ce résultat, notamment en raison :

- des délais serrés du projet;
- des contraintes et de l'expérience limitée en matière de partenariats;
- des contraintes financières pour l'acquisition des ressources nécessaires;
- de l'absence de soutien direct de la part du Programme pour faire participer les organismes partenaires à la composante « **Enfants et familles** »;
- du manque de clarté de la structure et des rôles du Ministère (en particulier pour les bénéficiaires de financement de la composante « **Personnes handicapées** »).

3. Les bénéficiaires de financement et les organismes partenaires des deux composantes ont déclaré que les fonds du Programme ont, dans une large mesure, été utilisés pour améliorer la capacité à surmonter les divers obstacles à l'inclusion sociale.

Composante « **Enfants et familles** »

- Les réponses au sondage ont montré que 85 % des répondants ont utilisé les fonds du Programme pour améliorer leur capacité à contribuer au résultat visant à éliminer les obstacles à l'inclusion sociale dans une large mesure (52 %) ou dans une certaine mesure (33 %).
 - Les résultats ont également montré que 82 % des personnes sondées ont déclaré avoir amélioré leur capacité à prendre en compte la diversité et l'intersectionnalité dans le cadre des activités mises en œuvre.
- Tous les bénéficiaires de financement et les organismes partenaires interrogés de la composante « **Enfants et familles** » ont indiqué qu'ils respectent les objectifs du Programme et ont souligné qu'ils s'efforcent d'éliminer les obstacles à l'inclusion sociale. Les personnes interrogées ont plus particulièrement souligné que le Programme avait facilité la collaboration entre les différents types d'organismes et d'initiatives, ce qui avait permis de s'attaquer directement à l'obstacle lié à la communication. Les considérations relatives à la diversité et à l'intersectionnalité ont également été mises en évidence. La majorité des responsables du Programme interrogés ont confirmé cette constatation.

Exemple d'expérience d'un organisme partenaire

La **phase I** du projet de **Formation et renforcement des capacités des éducateurs et éducatrices de la petite enfance**, financé par le Programme de 2019 à 2021, offrait de la formation aux éducateurs et éducatrices de la petite enfance francophones vivant dans des communautés minoritaires de langue française au Canada. L'organisme partenaire d'un des bénéficiaires de financement a fait part de son point de vue par rapport aux résultats du projet :

« Le projet reposait sur l'idée selon laquelle les éducateurs et éducatrices de la petite enfance [appartenant à des communautés minoritaires de langue française] sont vulnérables ou manquent de soutien et ne sont pas en mesure d'accomplir tout ce qui doit être fait en une journée. Le projet nous a vraiment permis de mettre en place des outils. Le projet s'est terminé il y a deux ans, mais il y a encore des outils et des compétences qui sont en place aujourd'hui et qui sont utilisés quotidiennement grâce à ce projet. » – Représentant d'un **organisme partenaire** de la composante « **Enfants et familles** »

- L'examen des données administratives a également reflété cette orientation puisqu'il a révélé un grand nombre d'activités liées à l'élimination des obstacles à l'inclusion sociale. En effet, 71 % des rapports finaux des bénéficiaires de financement de la composante « **Enfants et familles** » faisaient mention d'activités de la sorte. L'une des activités mises en avant dans le cadre de ce résultat constituait à offrir de la formation gratuite et accessible au grand public sur la création d'espaces sûrs et inclusifs.

Composante « **Personnes handicapées** »

- Les réponses au sondage ont montré que 96 % des répondants ont utilisé les fonds du Programme pour améliorer leur capacité à contribuer au résultat visant à éliminer les obstacles à l'inclusion sociale dans une large mesure (69 %) ou dans une certaine mesure (27 %).

- Les résultats ont également montré que 86 % des répondants ont déclaré avoir amélioré leur capacité à prendre en compte la diversité et l'intersectionnalité dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures et d'activités.
- Les bénéficiaires de financement interrogés ont révélé que la plupart d'entre eux mettaient l'accent sur la diversité, l'équité et l'inclusion dans le cadre de leur manière de procéder et de leur formation.
 - Les entrevues ont souligné l'importance de faire entendre la voix des personnes en situation de handicap pour changer les politiques.
- Dans le cadre de l'évaluation, quelques personnes ayant eu l'occasion de participer à des projets financés au titre de la composante « **Personnes handicapées** » (c'est-à-dire les bénéficiaires ou les utilisateurs finaux) ont été interrogées. Les quelques personnes interrogées ont déclaré que les services reçus dans le cadre des projets de financement et du financement opérationnel ont contribué à réduire les obstacles. Elles ont particulièrement souligné le rôle important joué par le personnel de soutien en matière d'apprentissage dans la réduction des obstacles, qui a notamment préparé les participants aux réunions et aidé ceux-ci à comprendre les objectifs de la séance. Si ces obstacles à la communication n'avaient pas été surmontés, les participants ont indiqué qu'ils auraient peut-être dû abandonné leur programme.
- L'examen des données administratives a révélé qu'un nombre limité d'activités et d'approches liées au résultat visant à améliorer la capacité à éliminer divers obstacles avaient été mentionnées dans les rapports finaux. Toutefois, selon les rapports, il y a eu des discussions concernant l'examen des solutions et des constatations initiales au moyen d'une sensibilisation à l'élimination des obstacles à l'inclusion sociale.

La majorité des bénéficiaires de financement ont indiqué que le modèle de mise en œuvre du Programme a renforcé leur capacité organisationnelle à réaliser l'inclusion sociale des populations cibles.

Les bénéficiaires de financement sondés ont insisté sur le fait que le modèle de mise en œuvre du Programme a contribué à renforcer leur capacité à réaliser l'inclusion sociale dans les deux composantes.

- La majorité (plus de 70 %) des participants des **deux composantes** ont affirmé que le modèle de mise en œuvre du Programme a contribué à renforcer leur capacité dans une large mesure ou dans une faible mesure.
 - En tout, 85 % des répondants de la composante « **Enfants et familles** » et 79 % de ceux de la composante « **Personnes handicapées** » ont fait état d'une capacité accrue à réaliser l'inclusion sociale.
- La majorité des répondants au sondage ont également noté que le modèle de mise en œuvre du Programme a favorisé l'atteinte de tous les résultats intermédiaires et immédiats (tableaux 6 et 7).

Ces constatations correspondent aux données probantes tirées des données administratives et des entrevues menées auprès des intervenants clés, qui ont également souligné l'efficacité du modèle de mise en œuvre du Programme à renforcer la capacité organisationnelle à réaliser l'inclusion sociale.

Tableau 6 : Mesure dans laquelle le modèle de mise en œuvre du Programme a encouragé les bénéficiaires de financement et les organismes partenaires de la composante « **Personnes handicapées** » à atteindre les résultats intermédiaires et immédiats du Programme

| Résultats de la composante « Personnes handicapées » du Programme | | Grande mesure | Certaine mesure | Combinaison des deux |
|--|--|---------------|-----------------|----------------------|
| Résultats intermédiaires | Les personnes en situation de handicap ont plus de possibilités d'accéder à des mesures de soutien (programmes, services et ressources) leur permettant de répondre à leurs besoins sociaux. | 52 % | 32 % | 84 % |
| | Les collectivités contribuent à soutenir les personnes en situation de handicap. | 56 % | 31 % | 87 % |
| Résultats immédiats | Les bénéficiaires de financement renforcent leur capacité organisationnelle. | 46 % | 37 % | 83 % |
| | Les bénéficiaires de financement favorisent la création de partenariats et de réseaux. | 63 % | 27 % | 90 % |
| | Les bénéficiaires de financement élaborent et utilisent des approches efficaces. | 66 % | 22 % | 88 % |

(Source : résultats du sondage mené auprès des bénéficiaires de financement de la composante « **Personnes handicapées** » et des organismes partenaires)

Tableau 7 : Mesure dans laquelle le modèle de mise en œuvre du Programme a encouragé les bénéficiaires de financement et les organismes partenaires de la composante « **Enfants et familles** » à atteindre les résultats intermédiaires et immédiats du Programme

| Résultats de la composante « Enfants et familles » du Programme ²⁶ | Grand e | Certain e mesure | Combinaiso n des deux |
|--|---------|------------------|-----------------------|
|--|---------|------------------|-----------------------|

²⁶ Le modèle logique de la composante « **Enfants et familles** » ([annexe B](#)) comprend un résultat intermédiaire et un résultat immédiat liés précisément aux Prix pour le bénévolat du Canada. Cet aspect du Programme a récemment fait l'objet d'une évaluation distincte et n'a donc pas été pris en compte dans la présente évaluation. Ces deux résultats connexes ne sont donc pas présentés dans le tableau 8.

| | | mesur e | | |
|--------------------------|---|------------|------|-------------|
| Résultats intermédiaires | Amélioration de la capacité des bénéficiaires de financement à aider les enfants et les familles et les populations vulnérables qui participent au Programme à surmonter les divers obstacles à l'inclusion sociale auxquels ils font face. | 56 % | 26 % | 82 % |
| | Possibilités accrues de participation pour les enfants et les familles, ainsi que pour d'autres populations vulnérables au sein de leur collectivité. | 52 % | 33 % | 85 % |
| Résultat immédiat | Augmentation des approches visant à traiter les problèmes sociaux actuels et nouveaux auxquels font face les enfants et les familles, ainsi que les populations vulnérables. | 67 % | 22 % | 89 % |

(Source : résultats du sondage mené auprès des bénéficiaires de financement de la composante « Enfants et familles » et des organismes partenaires)

La pandémie de COVID-19 a eu une incidence sur la capacité des bénéficiaires de financement et des organismes partenaires des deux composantes à accroître l'inclusion sociale.

La pandémie a soulevé des difficultés, mais les bénéficiaires de financement et les organismes partenaires ont fait preuve d'adaptabilité en apportant des modifications novatrices à leur approche visant à accroître l'inclusion sociale de la population cible du Programme.

- La pandémie a eu une incidence sur les bénéficiaires de financement et les organismes partenaires dans différentes mesures (figures 6 et 7).
- Les bénéficiaires de financement et les responsables du Programme interrogés pour les **deux composantes** ont souligné le rôle crucial qu'ont joué les mesures de soutien flexibles et le financement stable du Programme pour aider les organismes pendant la pandémie.
- Les données du sondage indiquent que moins de 37 % des répondants de la composante « **Enfants et familles** » et moins de 30 % de ceux de la composante « **Personnes handicapées** » ont fait état de répercussions négatives causées par la pandémie.
- Parmi les bénéficiaires de financement ayant soumis un rapport final²⁷, seulement 39 % ont noté l'incidence de la pandémie. Ils ont cité des effets à la fois positifs et négatifs, probablement

²⁷ Ils ont notamment fait référence à des projets ayant commencé après mars 2020 ainsi qu'à des ententes pluriannuelles qui couvrent une période postérieure à mars 2020.

en raison de facteurs comme la capacité d'adaptation et les mesures de soutien offertes par le Programme.

Difficultés et mesures d'adaptation novatrices

Parmi les difficultés rencontrées dans le cadre de la composante « **Enfants et familles** », mentionnons la perte soudaine de revenus en raison de l'annulation des activités de financement ainsi que des difficultés d'ordre logistique liées à la fermeture des bureaux, à la mobilisation de bénévoles et à la dotation en personnel. Voici certaines des mesures d'adaptation mises en place :

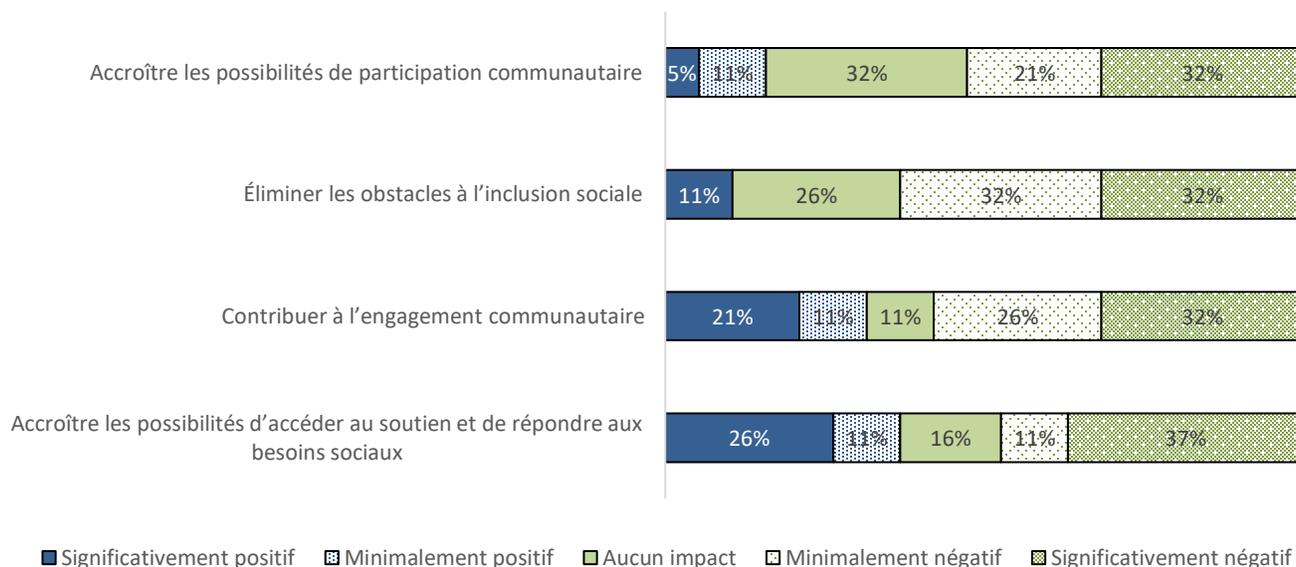
- amélioration des services de soutien en santé mentale;
- passage au travail à distance;
- amélioration des compétences technologiques;
- utilisation des mesures de souplesse offertes par les responsables du Programme afin que les fonds servent à couvrir les coûts imprévus (comme l'aménagement d'espaces plus grands pour permettre la distanciation physique).

La principale difficulté rencontrée par les bénéficiaires de financement et les organismes partenaires de la composante « **Personnes handicapées** » était que leur population cible courait un risque plus élevé de contracter la COVID-19²⁸. Voici certaines des mesures d'adaptation mises en place :

- promotion de partenariats;
- élaboration de nouvelles façons de procéder (p. ex. événements virtuels, pratiques exemplaires repensées);
- augmentation des possibilités d'inclusion sociale;
- passage à la communication virtuelle et aux réunions à l'extérieur.

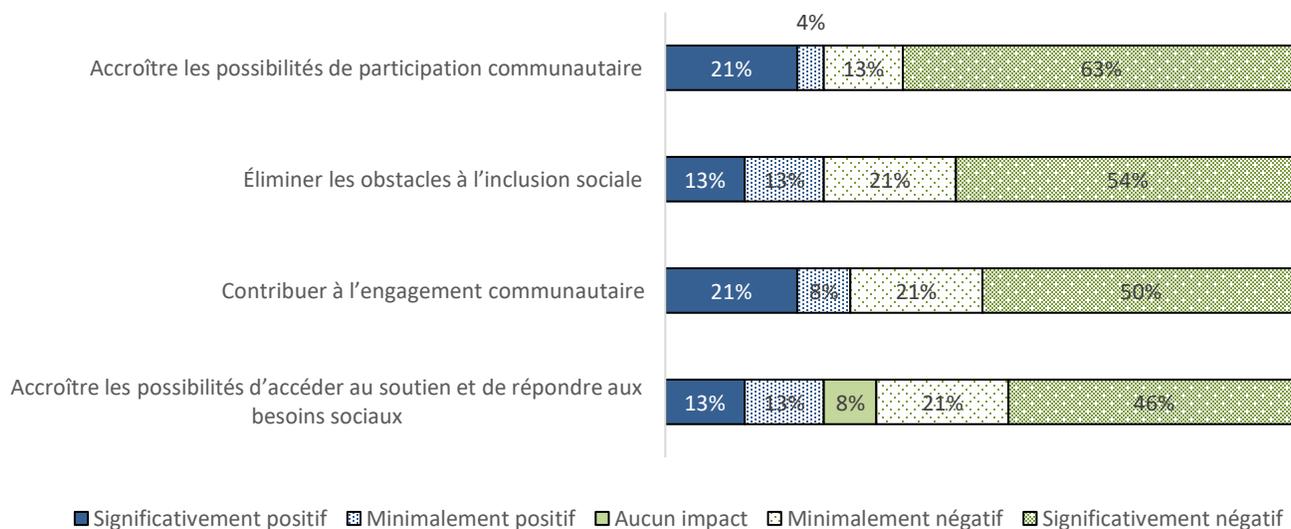
²⁸ Les populations vulnérables, comme celles ciblées par le Programme, étaient plus à risque de contracter le virus et de développer de graves complications en raison de leur état de santé et de leur situation sociale et économique (Agence de la santé publique du Canada, s.d.).

Figure 6 : Mesure dans laquelle la COVID-19 a eu une incidence sur la capacité d'atteindre les résultats intermédiaires du Programme pour la composante « **Enfants et familles** »



(Source : résultats du sondage de la composante « Enfants et familles » [n=29])

Figure 7 : Mesure dans laquelle la COVID-19 a eu une incidence sur la capacité d'atteindre les résultats intermédiaires du Programme pour la composante « **Personnes handicapées** »



(Source : résultats du sondage de la composante « Personnes handicapées » [n=27])

Principale constatation 6. Les approches de projet ont généralement été maintenues après la période de financement par les bénéficiaires de financement et les organismes partenaires.

Le profil de l'information sur le rendement (2021) du Programme définit la « durabilité de projet » comme étant la capacité d'un projet à poursuivre la mise en œuvre de certaines ou de toutes ses composantes, comme ses activités, ses extrants et ses résultats au-delà de la période de financement.

La majorité des bénéficiaires de financement et des organismes partenaires ont indiqué que les méthodes utilisées pour les projets ont été maintenues.

Les méthodes utilisées pour les projets ont été maintenues²⁹ après la période de financement par 62 % des bénéficiaires de financement et des organismes partenaires sondés de la composante « **Personnes handicapées** » et par 59 % de ceux de la composante « **Enfants et familles** ». Le tableau 8 énumère les méthodes et les activités les plus souvent maintenues. Les trois plus courantes sont les suivantes :

- partenariats et réseaux;
- expansion et distribution des ressources;
- participation continue des collectivités.

Tableau 8 : Pourcentage de méthodes et d'activités maintenues après la période de financement du Programme

| ACTIVITÉS DES PROJETS MAINTENUES | COMPOSANTE « PERSONNES HANDICAPÉES » | COMPOSANTE « ENFANTS ET FAMILLES » |
|---|--|--|
| La collaboration avec les partenaires et les réseaux s'est poursuivie. | 94 % | 88 % |
| Les ressources, comme les connaissances, les outils et les données, ont continué à être élaborées et distribuées. | 83 % | 88 % |
| La participation des collectivités et des intervenants s'est poursuivie. | 89 % | 56 % |
| La mobilisation ³⁰ des ressources financières non fédérales a commencé ou s'est poursuivie. | 72 % | 38 % |
| La réalisation d'événements et de formations s'est poursuivie. | 78 % | 50 % |

²⁹ Le terme « maintenues » fait référence aux résultats de projet qui s'étendent au-delà de la période de financement, y compris toute période postérieure au financement.

³⁰ Le profil de l'information sur le rendement définit la « mobilisation des ressources » comme un processus par lequel les organismes financés obtiennent des contributions en argent et en nature de la part de partenaires afin de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets financés. La mobilisation d'autres sources de financement n'est pas une exigence pour bénéficier d'un financement au titre du Programme.

| | | |
|--|------|------|
| La capacité organisationnelle a continué de s'accroître. | 61 % | 56 % |
| Autre | 11 % | 13 % |

(Source : données administratives des deux composantes du Programme)

Les données administratives des **deux composantes** font état de plusieurs approches qui ont favorisé et permis la réalisation de résultats durables, notamment :

- des partenariats continus;
- une collaboration continue avec les intervenants;
- l'application des *leçons apprises*;
- la détermination des points à améliorer, y compris l'utilisation de la perspective de l'Analyse comparative entre les sexes Plus et le renforcement des relations avec les peuples autochtones;
- la poursuite de la recherche et de la collecte de données permettant de soutenir les études complémentaires;
- le transfert de connaissances (ressources et rapports finaux);
- l'obtention de ressources et de fonds supplémentaires.

Les organismes partenaires interrogés de la composante « **Enfants et familles** » ont ajouté qu'ils avaient mis en place des services en ligne et élaboré des codes de conduite. Ils ont aussi fourni des renseignements sur le soutien qu'ils ont reçu de la part des bénéficiaires de financement afin de garantir des résultats de projet durables, notamment :

- le soutien à la conception de projets;
- les résultats de base;
- la conception de projets;
- les connaissances organisationnelles;
- l'utilisation continue du produit et des services;
- le perfectionnement professionnel et l'établissement de réseaux.

En outre, la mobilisation de ressources financières auprès de partenaires non fédéraux a permis au Programme d'accroître l'incidence de ses interventions sur les questions sociales. Entre 2018 et 2022, la majorité des bénéficiaires de financement des **deux composantes** ont démontré leur capacité à obtenir des fonds de sources non fédérales, comme l'illustre le tableau 9.

Tableau 9 : Pourcentage des projets du PPDS ayant obtenu des fonds de partenaires non fédéraux

| EXERCICE FINANCIER | COMPOSANTE « PERSONNES HANDICAPÉES » | COMPOSANTE « ENFANTS ET FAMILLES » |
|--------------------|---|---------------------------------------|
| 2018-2019 | 88 % | Au moins 90 % |
| 2019-2020 | 88 % | 100 % |

| | | |
|-----------|--------|-------|
| 2020-2021 | 83 % | 86 % |
| 2021-2022 | 54,5 % | 100 % |

Source : InfoBase du GC, « Pourcentage des projets du PPDS ayant obtenu des fonds de partenaires non fédéraux », [InfoBase du GC – Infographie pour Programme de partenariats pour le développement social \(canada.ca\)](https://www.info.gc.ca/infographie/Programme-de-partenariats-pour-le-developpement-social).

Les bénéficiaires de la composante « Personnes handicapées » ont déclaré avoir renforcé leurs compétences et s’être perfectionnés sur le plan personnel de façon soutenue.

Quelques personnes ayant bénéficié de leurs participation à des projets financés au titre de la composante « **Personnes handicapées** » (c’est-à-dire les utilisateurs finaux) ont été interrogées. Les quelques personnes interrogées ont déclaré avoir obtenu des résultats durables, qui se sont maintenus au-delà de la période de financement, après avoir participé à des activités financées par le Programme et en avoir tiré profit. Voici quelques-unes de ces activités :

- la création et l’utilisation continue d’outils (comme des vidéos et des webinaires);
- le perfectionnement personnel et l’acquisition de compétences;
- l’acquisition de compétences en défense des intérêts;
- l’amélioration des compétences en communication;
- l’amélioration de l’accès aux services et du recours à ceux-ci.

Ces activités ont contribué à leur inclusion sociale et au renforcement de la participation et de l’engagement au sein de leurs collectivités. Les personnes interrogées ont indiqué que les résultats ont été maintenus bien au-delà de la période de financement. Le personnel de soutien en matière d’apprentissage, qui a été rémunéré grâce au financement opérationnel du Programme, a contribué à la création des outils et a aidé ces personnes à se perfectionner sur le plan personnel et à acquérir des compétences.

Les données tirées des entrevues et du sondage auprès des bénéficiaires de financement indiquent que les activités ont mené à des résultats durables. La durabilité des résultats est l’une des priorités du Programme, et les bénéficiaires de financement ont été soutenus de différentes manières en fonction de la composante du Programme. La composante « **Enfants et familles** » a permis d’offrir du soutien par l’entremise du financement de projet et de la promotion de la mobilisation intersectorielle des ressources (p. ex. aiguillage vers des ressources non fédérales). Dans le cadre de la composante « **Personnes handicapées** », de tels moyens ont permis de soutenir la durabilité, de même que l’augmentation de la capacité organisationnelle par l’intermédiaire d’un financement opérationnel.

Il y a eu quelques difficultés...

Les bénéficiaires de financement de la composante « **Personnes handicapées** » ont laissé entendre que les efforts déployés ne sont pas toujours maintenus compte tenu de la courte période de financement opérationnel et des projets, et de l’incidence de cette dernière sur la promotion et l’évaluation des activités visant à assurer la durabilité. Certains bénéficiaires de financement de la composante « **Enfants et familles** » ont également cerné des difficultés et mentionné le manque de financement opérationnel sous forme de subventions, qui limite la durabilité des résultats de leurs projets.

Les bénéficiaires de financement interrogés des **deux composantes** ont indiqué que, indépendamment de la durabilité des résultats après la fin du financement du Programme, la durabilité des projets et du financement opérationnel est considérablement touchée par le défi permanent que représente l'obtention d'un financement pour les organismes à but non lucratif. Néanmoins, les entrevues menées auprès des informateurs clés, c'est-à-dire les bénéficiaires de financement ont permis de confirmer les constatations tirées des données administratives selon lesquelles les bénéficiaires de financement ont continué de mettre en œuvre des approches et des activités après la période de financement, démontrant ainsi leur engagement à poursuivre leurs initiatives malgré le défi permanent que représente l'obtention d'un financement. La poursuite de la collaboration avec les partenaires et les réseaux ainsi que l'élaboration et la distribution de ressources (comme les connaissances, les outils et les données) figurent parmi les principales façons de procéder et activités maintenues après la période de financement, comme le montre le tableau 8.

5. Conclusion : Regroupement des recommandations et des résultats connexes

Le Programme cadre avec les priorités du gouvernement du Canada et les objectifs ministériels d'EDSC, qui consistent à résoudre les problèmes sociaux et à soutenir les groupes vulnérables. Il met l'accent sur l'échange de connaissances, intègre l'Analyse comparative entre les sexes Plus pour l'équité et renforce la capacité des organismes communautaires. De plus, le Programme a fait preuve de souplesse, comme en témoigne la mise à jour des modalités visant à traiter les nouvelles questions, y compris l'amélioration de la mesure du rendement et la satisfaction des besoins des populations vulnérables pendant la pandémie de COVID-19 (**principale constatation 1**). En outre, tous les intervenants ont reconnu le rôle du Programme dans la réduction des obstacles à la participation, au sein de la société canadienne, et dans l'augmentation des possibilités d'engagement communautaire (**principale constatation 5**). Cette harmonisation positive a contribué au maintien des activités des projets même après la fin des périodes de financement désignées (**principale constatation 6**).

Recommandation 1

Le Programme devrait explorer différentes méthodes de communication afin d'améliorer l'accès des intervenants aux renseignements relatifs à la réception des demandes de financement et à la façon de présenter une demande.

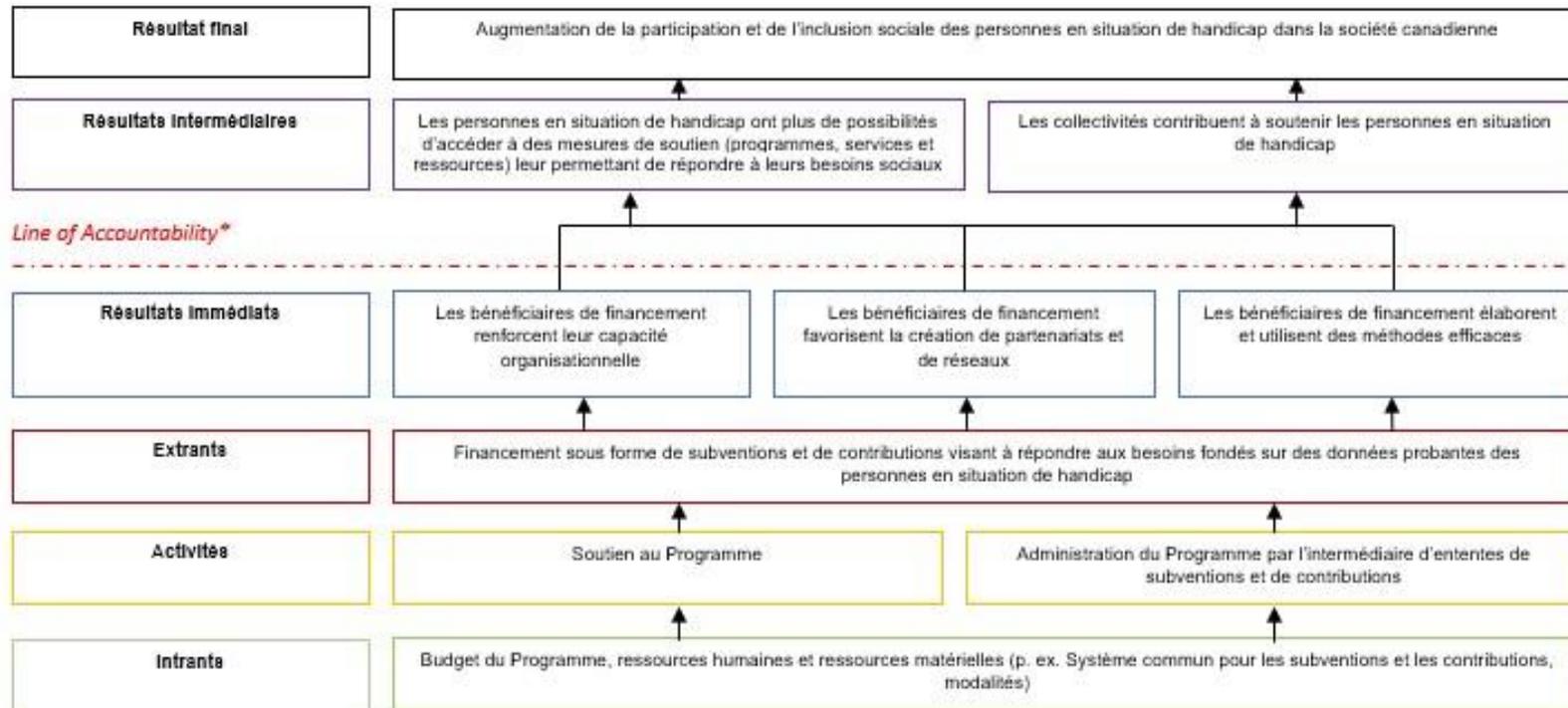
Les intervenants et les participants interrogés ont mentionné que des renseignements supplémentaires et clairs pourraient aider à clarifier les processus de demande et d'évaluation (**principale constatation 2**). Les bénéficiaires de financement des deux composantes ont exprimé leurs préoccupations quant au manque de connaissance du processus d'évaluation des demandes en deux étapes, à la longueur et à la lourdeur du processus d'examen, et aux problèmes techniques liés à la présentation d'une demande. Les responsables du Programme pour les deux composantes ont soulevé le même problème concernant le manque d'harmonisation interne et de communication efficace entre la direction générale des politiques et celle des opérations, ainsi que des difficultés liées aux courts délais pour remplir les demandes. Ces difficultés ont une incidence sur l'accessibilité, car les demandeurs se heurtent à des obstacles qui les empêchent de comprendre le processus de présentation d'une demande et de s'y retrouver efficacement.

Recommandation 2

Le Programme devrait examiner les obstacles rencontrés par les bénéficiaires de financement en ce qui concerne les outils de production de rapport afin de faciliter leur évaluation du rendement.

Les résultats de l'évaluation indiquent que la majorité des bénéficiaires de financement considèrent que les exigences du Programme en matière de production de rapports sont raisonnables et communiquées clairement. Toutefois, l'évaluation a révélé une faible utilisation des modèles de rapport final au cours de la période d'évaluation, pour les deux composantes du Programme. Cette constatation doit être envisagée dans le contexte où les ententes de financement n'imposent pas l'utilisation de modèles personnalisés. De plus, dans les cas où des modèles ont été utilisés, il y avait très peu de cohérence dans la manière dont les renseignements requis étaient déclarés. En outre, 30 % des répondants au sondage de la composante « **Personnes handicapées** » et 44 % de ceux de la composante « **Enfants et familles** » ont indiqué qu'ils n'avaient reçu aucun outil de la part du Programme. La diffusion en temps opportun des outils de collecte de données et de production de rapports était considérée par les bénéficiaires de financement comme l'une des principales difficultés. Parmi les autres difficultés, il y a notamment un manque de rapidité et de clarté dans la communication des attentes en matière de rapports ainsi que des lignes directrices limitées sur la collecte de données et la production de rapports (**principale constatation 3**).

Annexe A : Modèle logique de la composante « Personnes handicapées »



(Source : revue de la documentation)

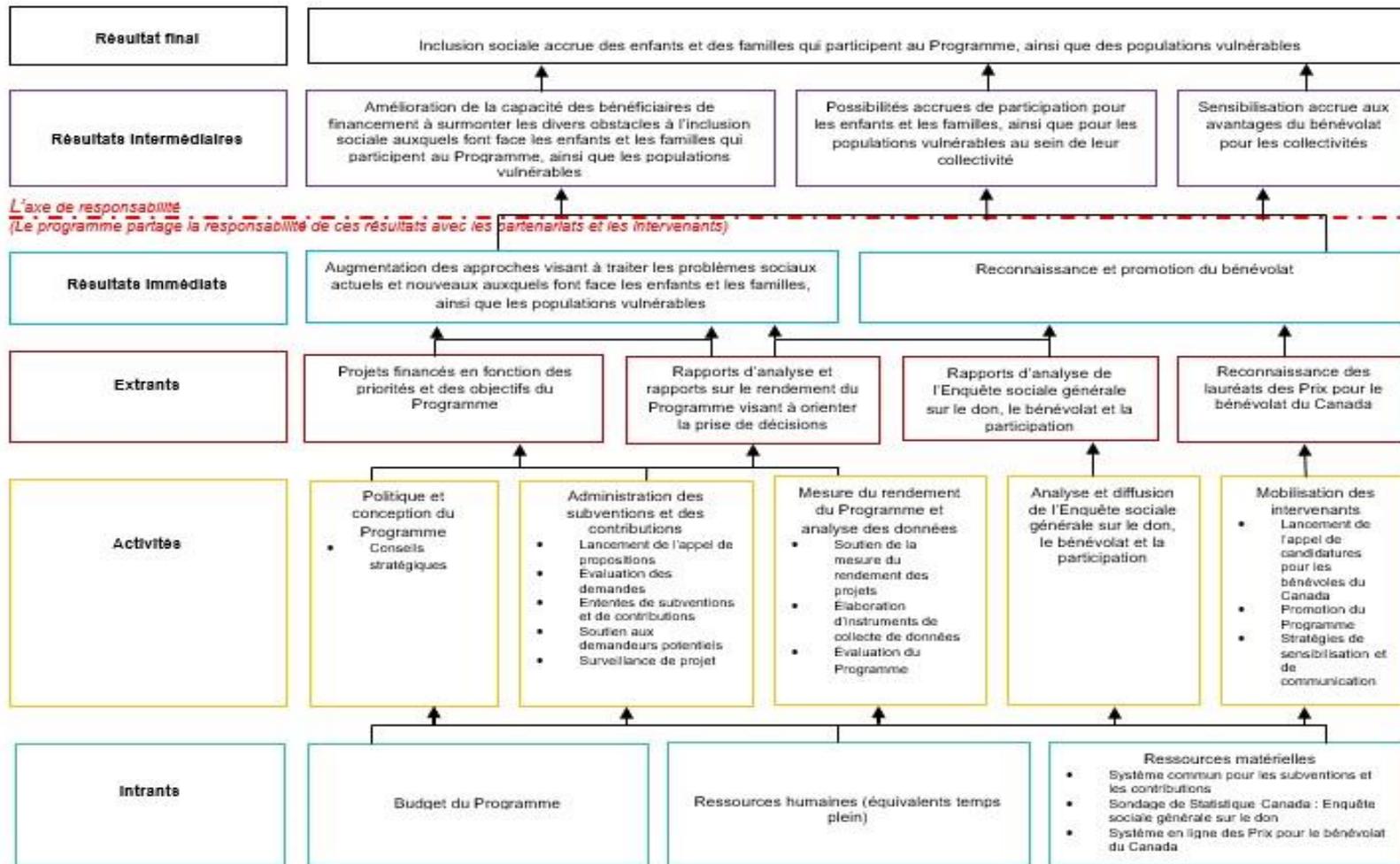
* Les résultats en-dessous de l'axe de responsabilité sont influencés plus directement par le Programme. Les résultats au-dessus de l'axe sont également influencés par d'autres facteurs.

** La capacité organisationnelle est définie comme l'ensemble des ressources dont les organismes ont besoin pour soutenir efficacement leurs projets afin de faire progresser leurs objectifs et d'améliorer leur rendement.

Les partenariats sont définis comme des relations de collaboration entre deux ou plusieurs organismes visant à élaborer et à mettre en œuvre des projets impliquant d'autres organismes à but non lucratif, le secteur privé, les citoyens, les fondations et les gouvernements. Les partenaires consacrent diverses ressources au partenariat, comme de l'argent, de la main-d'œuvre, des biens ou des connaissances, et ce, de manière officielle ou informelle.

*** Tous les résultats immédiats permettent de traiter et de cerner les problèmes et les enjeux sociaux pour les personnes en situation de handicap, ce qui est nécessaire pour le résultat final.

Annexe B : Modèle logique de la composante « Enfants et familles »



(Source : revue de la documentation)

Annexe C : Questions d'évaluation

1. De quelle façon le Programme contribue-t-il aux priorités du gouvernement du Canada et aux objectifs ministériels d'EDSC?
 - 1.1 Les activités menées par les bénéficiaires de financement continuent-elles de correspondre aux objectifs du Programme?
2. De quelle façon les bénéficiaires de financement utilisent-ils les fonds du Programme pour atteindre les résultats de celui-ci?
 - 2.1 De quelle façon le modèle de mise en œuvre du Programme favorise-t-il la capacité des bénéficiaires de financement à atteindre les résultats du Programme?
 - 2.2 Dans quelle mesure la COVID-19 a-t-elle nui à la capacité des bénéficiaires de financement à atteindre les résultats du Programme?
 - 2.3 De quelle façon le Programme a-t-il favorisé l'utilisation de nouvelles méthodes permettant de résoudre les problèmes sociaux auxquels font face les populations cibles (personnes en situation de handicap, enfants et familles, et populations vulnérables)?
3. De quelle façon (*et dans quelle mesure*) les stratégies de collecte de données du Programme améliorent-elles la capacité des bénéficiaires de financement à mesurer les résultats attendus?
 - 3.1 Quelle a été l'incidence des exigences en matière de collecte de données et de production de rapports sur les bénéficiaires de financement du Programme?
 - 3.2 De quelle façon le Programme utilise-t-il les données recueillies par les bénéficiaires de financement pour apporter des améliorations au Programme?
4. Dans quelle mesure le processus de demande de financement du Programme joint-il les groupes cibles prévus?
5. Les bénéficiaires de financement du Programme adoptent-ils des approches qui donnent lieu à des résultats durables qui se poursuivent après la période de financement? Si oui, comment?

Annexe D : Méthode

L'évaluation utilise une méthode mixte fondée sur plusieurs sources de données. Cette approche a permis une triangulation des données suffisante pour préparer des constatations, des conclusions et des recommandations solides et fondées sur des preuves.

Sources de données

1. Revue de la littérature et de la documentation
2. Examen et analyse des données administratives
3. Entrevues auprès des informateurs clés
4. Sondage en ligne auprès des bénéficiaires de financement et des organismes partenaires

Échelle utilisée pour rapporter les constatations

- « Une grande majorité/la plupart » : les constatations reflètent les points de vue et opinions d'au moins 75 %, mais de moins de 90 % des informateurs clés du groupe.
- « La majorité » : les constatations reflètent les points de vue et opinions d'au moins 51 %, mais de moins de 75 % des informateurs clés du groupe.
- « Certains » : les constatations reflètent les points de vue et opinions d'au moins 25 %, mais de moins de 50 % des informateurs clés du groupe.
- « Quelques-uns » : les constatations reflètent les points de vue et opinions d'au moins deux répondants, mais de moins de 25 % des informateurs clés du groupe.
- « Un » : les constatations reflètent les points de vue et opinions d'un informateur clé très au fait de la question.

1. Revue de la littérature et de la documentation

Les seize (16) sources de la revue de la documentation provenaient principalement de documents internes du Programme, tandis que les vingt-neuf (29) sources de la revue de la littérature provenaient principalement de moteurs de recherche en ligne comme Google, Google Scholar, EBSCO, GCpédia, les Publications du gouvernement du Canada et la Bibliothèque de Statistique Canada.

Principales limites

Les études et les documents internes du Programme concernant les sujets de l'évaluation actuelle étaient limités. Malgré l'utilisation des moteurs de recherche susmentionnés, l'accès à des articles détaillés examinés par des pairs et la disponibilité de ceux-ci étaient limités. Néanmoins, pour atténuer ces limites, de multiples sources de données ont été incluses dans l'évaluation afin de combler les lacunes de toute source de données particulière.

2. Examen et analyse des données administratives

L'évaluation a permis d'examiner et d'analyser les données administratives provenant du Système commun pour les subventions et les contributions. Les données de la période d'avril 2017 à mars 2022 ont été présentées par les bénéficiaires de financement conformément aux exigences en matière de

production de rapports d'étape trimestriels et de rapports finaux. Les rapports contenaient des renseignements sur les activités, les résultats prévus et obtenus, ainsi que sur les partenariats. L'analyse des données administratives des rapports finaux était fondée sur un échantillon de 80 ententes de financement (provenant des dossiers de 130 projets uniques ou ententes de financement opérationnel qui ont été financés au cours de la période d'évaluation) et a été réalisée à l'aide de MAXQDA 2022.

L'échantillon de 80 dossiers de projets financés ou d'ententes de financement opérationnel a été sélectionné selon une approche représentative qui tenait compte des **deux composantes du Programme**, du mécanisme de financement (subvention ou contribution), de l'exercice financier visé par la période d'évaluation, de la représentation géographique et de la représentation urbaine ou rurale.

Principales limites

Un certain nombre de limites étaient également propres à cette source de données.

- La saisie de données dans le Système commun pour les subventions et les contributions présentait des problèmes, car certains dossiers de projet étaient incomplets et, dans certains cas, il n'était pas évident de savoir si l'état des dossiers était à jour.
- Ce ne sont pas toutes les composantes et tous les mécanismes qui ont été utilisés au cours de chaque exercice financier (par exemple, aucun projet de subvention pour la composante « Enfants et les familles » n'a été financé à l'exercice financier 2020 à 2021 ou à l'exercice financier 2021 à 2022).
- Le nombre de bénéficiaires de financement situés dans des régions rurales était faible. Les rapports finaux et la quantité de détails qu'ils contenaient variaient considérablement, que le bénéficiaire de financement utilise ou non des modèles de rapport.
- Les responsables de neuf projets (11 % de l'échantillon), sur les 80 compris dans l'échantillon, n'avaient pas présenté de rapport final ou, s'ils en avaient présenté un, celui-ci n'était pas disponible au moment de l'évaluation. De plus, 21 autres projets (26 % de l'échantillon) étaient en cours au moment de la récupération des rapports et n'avaient donc pas de rapport final. Ces projets comptent pour 37,5 % de l'échantillon. L'indisponibilité des rapports finaux a surtout eu une incidence sur les constatations relatives à l'utilisation des modèles. En outre, l'un de ces dossiers de la composante « Enfants et familles » contenait deux rapports finaux pour des éléments distincts du projet, au lieu d'un seul rapport final, ce qui peut avoir légèrement faussé les pourcentages de fréquence puisque les deux ont été pris en compte dans l'analyse de l'utilisation des modèles.

L'un des domaines d'intérêt de la composante « **Enfants et familles** » concernait les projets liés aux objectifs de développement durable. Ces projets ont été financés par une source de financement distincte du reste des projets de la composante. Cependant, ils ont été inclus dans l'échantillon de projets fourni pour l'évaluation. Ils ont donc été inclus dans l'examen des données administratives. Cette limite a été cernée à l'étape du rapport d'évaluation final. Il n'a pas été possible de supprimer entièrement ces données. Néanmoins, les constatations administratives connexes ont été supprimées, dans la mesure du possible. L'incidence de cette divergence a probablement été minimale, car les résultats de l'évaluation de la composante « **Personnes handicapées** » correspondaient dans une grande mesure à ceux de la composante « **Enfants et familles** ».

3. Entrevues auprès des informateurs clés

Le Programme a fourni une liste de tous les bénéficiaires de financement, qui a ensuite été analysée par les évaluateurs afin de supprimer les doublons. Cent quatre-vingt-trois (183) projets ont été financés au cours de la période d'évaluation, et 130 ont été considérés comme appartenant à des organismes uniques. Ces 130 projets ont constitué le cadre d'échantillonnage raisonné pour les entrevues menées auprès des informateurs clés.

Des entrevues ont été menées auprès des informateurs clés, soit les responsables du Programme, les bénéficiaires de financement, les organismes partenaires, les demandeurs et les bénéficiaires (c'est-à-dire les utilisateurs finaux) aux fins de l'évaluation. L'objectif était d'obtenir des renseignements sur le processus de demande, l'utilisation et l'incidence du financement, ainsi que des points de vue sur la mesure dans laquelle le Programme a contribué à l'atteinte des résultats.

Les entrevues ont été menées à l'interne du 8 juin au 21 août 2023 et consistaient en des questions ouvertes. Cinq guides d'entrevue distincts ont été créés pour les intervenants des deux composantes du Programme et utilisés par ceux-ci. Les questions d'entrevue ont été élaborées à l'interne et provenaient des questions plus générales de l'évaluation et des indicateurs connexes.

Au total, trente-six (36) entrevues semi-structurées ont été réalisées par vidéoconférence auprès de différents intervenants clés :

- les responsables des politiques du PPDS d'EDSC, y compris les directeurs, les gestionnaires et les analystes principaux du Bureau de la condition des personnes handicapées (n=2) et de la Direction de l'innovation sociale et du développement communautaire (n=2);
- les responsables du Programme d'EDSC, y compris les gestionnaires, les analystes principaux et les agents principaux de programme de la Direction générale des opérations de programmes, du Centre national de prestation des subventions et des contributions (n=4) et de la Surveillance de programme (n=2);
- les représentants des bénéficiaires de financement (n=10);
- les représentants des organismes partenaires (n=9);
- les bénéficiaires (c'est-à-dire les utilisateurs finaux) de la composante « Personnes handicapées » (n=9);
- les demandeurs, y compris les représentants de demandeurs n'ayant pas encore fait l'objet d'une décision de financement, ou dont la demande n'a pas été approuvée (n=9).

L'échantillonnage de bénéficiaires de financement, d'organismes partenaires, de demandeurs et de responsables du Programme a été effectué selon une approche raisonnée. Plus précisément, l'échantillon composé de bénéficiaires de financement, d'organismes partenaires et de demandeurs représentait une variété d'organismes, de composantes de financement, de volets de financement, d'exercices financiers, d'emplacements géographiques, ainsi qu'un profil rural et urbain.

Des tentatives ont également été faites pour constituer un échantillon raisonné et représentatif de personnes ayant bénéficié des projets financés (c'est-à-dire les bénéficiaires ou les utilisateurs finaux). Toutefois, l'équipe d'évaluation n'a réussi à obtenir les coordonnées de bénéficiaires que pour la composante « **Personnes handicapées** ». Par conséquent, l'échantillon ne comprenait que 11 noms et il ne s'agissait donc que d'un échantillon de commodité. Néanmoins, les participants représentaient un éventail d'organismes, de volets de financement, de genres, de capacités, d'emplacements géographiques, de rôles et de responsabilités.

Comme il a été indiqué, le recrutement des bénéficiaires s'est fait exclusivement auprès de ceux de la composante « **Personnes handicapées** ». Les bénéficiaires avaient des capacités et des obstacles

divers. Ainsi, certains participants ont pu être recrutés grâce à des méthodes semblables à celles utilisées pour d'autres intervenants, comme l'invitation par courriel envoyée aux bénéficiaires de financement et aux organismes partenaires. Les entrevues menées auprès de ces personnes comptaient pour environ la moitié (cinq) des neuf entrevues, et chacune d'entre elles représentait un projet ayant obtenu un financement du Programme. Les quatre autres entrevues ont été menées auprès de deux petits groupes, et ces participants représentaient un bénéficiaire de financement précis. Ces groupes étaient composés de jeunes (âgés de moins de 30 ans) ayant reçu l'aide d'un membre du personnel de soutien en matière d'apprentissage pour participer aux entrevues ainsi qu'aux projets ou aux opérations de l'organisme financés par le Programme. Du personnel de soutien en matière d'apprentissage était présent lors des entrevues menées auprès des deux groupes, et leur participation a été financée par le Programme.

Les termes techniques et subjectifs, comme « modèle de mise en œuvre par des tiers » et « bénéficiaires », ont été définis visuellement et oralement, afin de limiter les erreurs d'interprétation des questions. Afin de préserver l'intégrité des entrevues, les personnes chargées de les réaliser se sont abstenues de diriger les réponses des participants, ont demandé des précisions au besoin et ont laissé le temps aux participants, à la fin de chaque entrevue, de faire des commentaires ou de discuter d'aspects du Programme qui n'avaient pas été soulevés.

Principales limites

Certains bénéficiaires de financement et organismes partenaires n'ont pas donné de réponse ou l'adresse courriel fournie par le Programme n'était pas exacte, ce qui a donné lieu à des courriels renvoyés. L'équipe d'évaluation a déployé de nombreux efforts pour recueillir des renseignements exacts au moyen de recherches sur Internet et d'appels téléphoniques. Au cours des entrevues, des participants n'ont pas répondu à toutes les questions. Certaines questions ou réponses ont été regroupées et ont donné lieu à des réponses globales. De plus, certains informateurs clés peuvent ne pas se souvenir clairement de l'ensemble de leur expérience en raison du temps écoulé entre leur participation au Programme et le moment où les entrevues ont eu lieu. Certains termes ont également pu être mal compris en raison de leur utilisation subjective au sein du Programme (comme « modèle de mise en œuvre par des tiers », « modèle de partenariat » ou « modèle d'intermédiaire ») ou de leur traduction d'une langue officielle à l'autre (p. ex. les termes comme les « bénéficiaires de financement » et les « bénéficiaires »). En outre, la division de la mesure du rendement du Programme a été intégrée aux responsabilités de l'équipe chargée des politiques du Programme au printemps 2023, juste avant la réalisation des entrevues auprès des responsables du Programme. Cela peut avoir eu une incidence sur le manque de connaissance de certains informateurs clés concernant les outils de production de rapports ou l'utilisation des données.

Les participants suivants ont été invités à répondre par écrit aux questions d'entrevue :

- les organismes dont la capacité de participation était limitée;
- les participants n'ayant pas répondu à toutes les questions d'entrevue, mais ayant dépassé la durée autorisée de l'entrevue et le temps supplémentaire accordé (p. ex. 1 heure et 30 minutes);
- les participants n'ayant pas pu répondre à toutes les questions et qui n'ont pas pu continuer au-delà du temps alloué;
- les participants qui souhaitaient participer, mais qui n'ont pas pu ou avaient une capacité limitée de le faire pendant la période de facilitation de l'entrevue.

L'équipe d'évaluation a examiné les deux (2) réponses écrites aux fins d'assurance de la qualité et a communiqué au besoin avec les participants pour clarifier les renseignements fournis.

Enfin, comme mentionné dans la section sur les limites de l'analyse des données administratives, les projets relatifs aux objectifs de développement durable, qui faisaient partie de la composante « **Enfants et familles** », ont été inclus dans les entrevues menées auprès des informateurs clés. Cependant, seules deux des 36 entrevues concernaient ces projets.

4. Sondage en ligne

Un sondage a été mené auprès des bénéficiaires de financement et des organismes partenaires du Programme aux fins de l'évaluation. L'objectif était d'obtenir des renseignements sur certains aspects comme le niveau de satisfaction à l'égard des exigences du Programme en matière de collecte de données et de production de rapports, ainsi que des points de vue sur la mesure dans laquelle le Programme a favorisé l'atteinte des résultats.

Le sondage a été conçu à l'interne par l'équipe d'évaluation et réalisé par le service de recherche des faits interne d'EDSC entre le 12 juillet et le 9 août 2023. Le questionnaire comprenait principalement des questions fermées et des questions à choix multiples. Le même sondage a été utilisé pour les bénéficiaires de financement et les organismes partenaires. Cependant, l'enchaînement logique a été utilisé tout au long du sondage pour permettre aux répondants de sauter les sections qui ne se rapportaient pas à leur expérience. Le sondage et tous les produits de communication connexes étaient offerts dans les deux langues officielles.

Les responsables du Programme ont fourni une liste de tous les bénéficiaires de financement, qui a ensuite été analysée par les évaluateurs afin de supprimer les organismes en double. Cent quatre-vingt-trois (183) projets ont été financés au cours de la période d'évaluation, et 130 ont été considérés comme appartenant à des organismes uniques (c'est-à-dire les bénéficiaires de financement). Le cadre d'échantillonnage raisonné était composé de ces 130 projets. L'équipe d'évaluation a reçu les coordonnées de 84 organismes partenaires uniques parmi ces bénéficiaires de financement. Ceux-ci ont également été inclus dans le sondage.

Chaque répondant potentiel s'est vu attribuer un identifiant unique et le sondage a été envoyé à 214 personnes (population totale) par courriel. Dans l'ensemble, le sondage a reçu 68 réponses complètes, soit un taux de réponse de 32 %.

Limites

Plusieurs limites sont propres à cette source de données. La saisie de données relatives au Programme n'était pas toujours cohérente, car les organismes affichaient parfois plusieurs noms légaux, et certains renseignements n'ont pas été saisis. Par exemple, les coordonnées de certains organismes uniques n'ont pas été saisies. Il est possible que certains organismes partenaires n'aient pas eu la possibilité de participer au sondage, car celui-ci n'a été envoyé qu'aux organismes mentionnés par un bénéficiaire de financement, et tous les bénéficiaires de financement n'ont pas répondu à la demande de renseignements sur les organismes partenaires. Étant donné que des renseignements sur les organismes partenaires n'ont pas été recueillis dans le cadre du Programme, les bénéficiaires de financement ont reçu un courriel au début du processus d'évaluation les invitant à fournir le nom et les coordonnées de leurs organismes partenaires. Afin d'éviter les doublons, l'équipe d'évaluation a examiné les codes postaux en double en plus des noms légaux. Pour s'assurer que le plus grand nombre possible d'organismes avait la possibilité de participer à l'évaluation, les évaluateurs ont effectué des recherches en ligne sur les organismes dont les coordonnées n'étaient pas disponibles, afin de recueillir de l'information. Dans certains cas, l'équipe d'évaluation a téléphoné aux organismes afin d'obtenir une adresse courriel à utiliser pour la correspondance. En outre, certains

répondants peuvent ne pas se souvenir clairement de l'ensemble de leur expérience en raison du temps écoulé entre leur participation au Programme et le moment où le sondage a été réalisé, et certains termes utilisés dans le sondage peuvent avoir été mal compris (p. ex. « exigences en matière de production de rapports »).

Comme mentionné précédemment, pour la composante « **Enfants et familles** », les projets relatifs aux objectifs de développement durable ont été financés par une source de financement distincte et n'auraient pas dû être inclus dans l'échantillon du sondage. Bien qu'il n'ait pas été possible de supprimer les données du sondage, les résultats ne comprenaient que ceux de deux représentants de ces projets. Les réponses de ces représentants ne comptaient que pour 3 % des données du sondage.

Utilisation des profils d'information sur le rendement et des modèles logiques dans l'évaluation du Programme

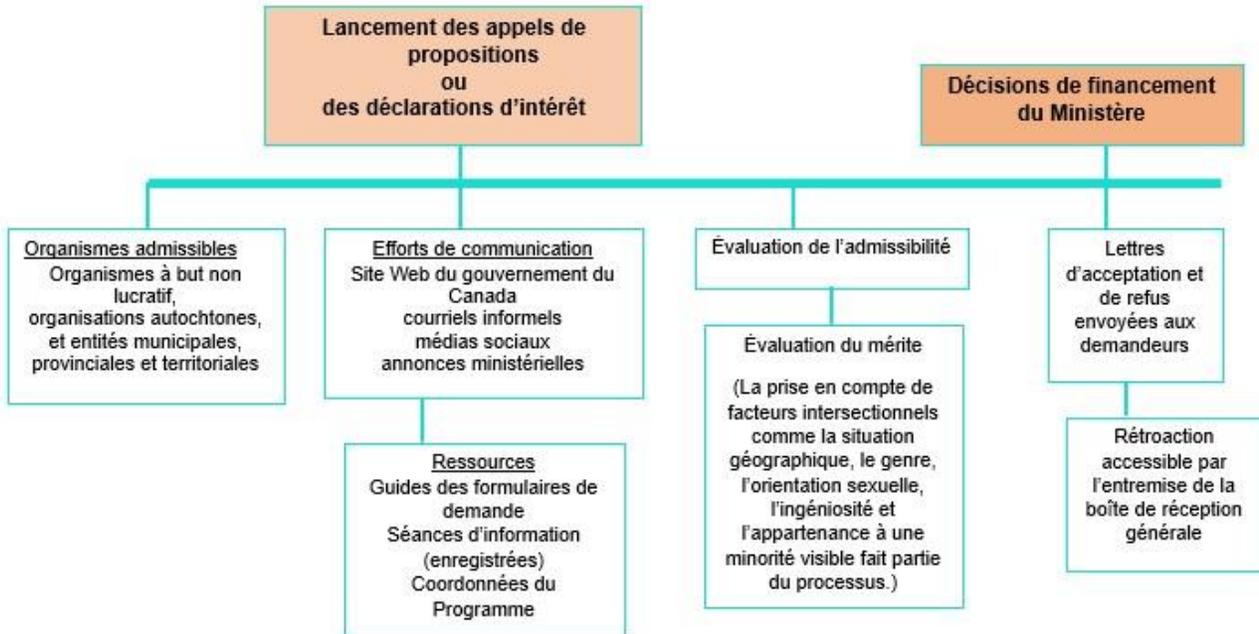
La conception et la réalisation d'une évaluation reposent en grande partie sur les profils d'information sur le rendement et les modèles logiques du Programme. L'utilisation de ces ressources dans le cadre de l'évaluation a donné lieu à des observations.

- Le profil d'information sur le rendement du Programme a été révisé en 2021 et de nouveaux indicateurs ont été inclus à cette occasion. Ainsi, les données de référence et les cibles n'avaient pas encore été établies³¹ et n'ont donc pas pu être utilisées dans le cadre de l'évaluation. De plus, aucun indicateur qualitatif n'avait été créé pour la composante « Enfants et familles ». Néanmoins, les responsables de l'évaluation ont utilisé les indicateurs mentionnés pour orienter la méthodologie de l'évaluation et fournir des références pour les secteurs d'intérêt.
- Les modèles logiques des composantes du Programme sont très semblables et contiennent de nombreux résultats qui se chevauchent. En outre, bien que les variations linguistiques reflètent certaines différences, les résultats sont essentiellement les mêmes. La collecte, la désagrégation et l'analyse des données du Programme ont donc posé quelques problèmes.

³¹ Le profil d'information sur le rendement de 2021 du Programme indiquait que les données de référence et les cibles, pour les nouveaux indicateurs, seraient établies en 2023.

Annexe E : Processus de demande et d'évaluation du Programme

Figure A1 : Processus de demande et d'évaluation du Programme



(Source : revue de la documentation et entrevues auprès des responsables du Programme)

Annexe F : Répartition provinciale et territoriale des projets financés par le PPDS

Le Programme en est un de *partenariats* qui finance de nombreux organismes nationaux souvent situés dans des centres urbains. Ces organismes (c'est-à-dire les bénéficiaires de financement) s'associent souvent à d'autres organismes (autrement dit, les organismes partenaires) de partout au pays afin de contribuer aux objectifs et aux résultats du Programme. Cela signifie, par exemple, qu'un bénéficiaire de financement de l'Ontario pourrait venir en aide à diverses régions du Canada par l'intermédiaire de ses organismes partenaires.

En outre, le Programme ne recueille pas de données sur les organismes partenaires, de sorte que les détails concernant la portée du financement du Programme, les résultats et les populations servies ne sont pas connus à l'heure actuelle. Ainsi, la répartition provinciale et territoriale du financement du Programme, qui est fondée sur les ententes de financement comme indiqué dans le tableau A1, ne représente pas la véritable portée géographique du Programme ni les populations servies.

Tableau A1 : Répartition géographique du financement aux bénéficiaires de financement de l'exercice financier 2017 à 2018 à l'exercice financier 2021 à 2022

| Province ou territoire | Composante « Personnes handicapées » : <i>n=123</i> | Composante « Enfants et familles » : <i>n=60</i> |
|---------------------------|--|---|
| Ontario | 57 (46 %) | 34 (56 %) |
| Colombie-Britannique | 19 (15 %) | 4 (6 %) |
| Québec | 10 (8 %) | 10 (16 %) |
| Manitoba | 10 (8 %) | 2 (3 %) |
| Alberta | 5 (4 %) | 2 (3 %) |
| Nouvelle-Écosse | 3 (2 %) | 4 (6 %) |
| Saskatchewan | 3 (2 %) | 2 (3 %) |
| Yukon | 2 (1 %) | 2 (3 %) |
| Territoires du Nord-Ouest | 3 (2 %) | 0 |
| Terre-Neuve-et-Labrador | 3 (2 %) | 0 |
| Île-du-Prince-Édouard | 3 (2 %) | 0 |
| Nouveau-Brunswick | 3 (2 %) | 0 |
| Nunavut | 2 (1 %) | 0 |

(Source : données administratives)

Remarque : Le nombre total d'ententes de financement s'élève à 183 (de l'exercice financier 2017 à 2018 à l'exercice financier 2021 à 2022)